

9829
3-82

La Vie Canadienne

QUEBEC
25 Mai 1919

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II
No 10

RELIGION—POLITIQUE—SCIENCES—ARTS



LA VIE CANADIENNE

LA VIE CANADIENNE est publiée à Québec et imprimée aux ateliers de la Cie de l'Événement,
30, rue de la Fabrique ; nom de l'éditeur : J.-E. Barnard.

SOMMAIRE

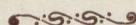
En passant.....	Divers	Gribouille est inquiet.....	Pierre L'Ermitte
La question ouvrière.....	J.-A. Lander	Faits de la quinzaine.....	Joinville
Lettre de France.....	E. Tavernier	Quinzaine de guerre.....	A. Gobeil
Quinzaine liturgique.....	l'abbé J.-A. D'Amours	Le droit de conquête.....	
Au 22e Bataillon Canadiens-Français.....			

TÉLÉPHONES { LEVIS - - 46
 { QUÉBEC 6207

JOS. GOSSELIN LIMITÉE

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
— ET INGÉNIEURS —

Constructions d'Églises, de Couvents, d'Édifices
de toutes sortes



SIEGE SOCIAL :
55, RUE ST-GEORGES,
LEVIS, P. Q.

SUCCURSALE:
85, RUE DALHOUSIE,
QUÉBEC, P. Q.

La Vie Canadienne

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II

QUEBEC, 25 MAI 1919

No 10



EN PASSANT



Les Syndicats professionnels

UN POINT IMPORTANT

NOUS parlons plus loin, à l'occasion d'une série d'articles de M. Henri Bourassa sur le même sujet, des syndicats professionnels, qui restent, pour longtemps encore, un sujet d'actualité et un sujet loin d'être épuisé.

Relevons ici une observation de Mgr Baudrillart, dans son éloge du Comte de Mun, qui vient bien tout à fait à notre sujet:

“Lorsque M. de Mun vit le gouvernement et les Chambres décidés à faire cette concession aux réclamations du monde ouvrier, il se prononça hautement en faveur des Syndicats, mais il les réclama strictement professionnels, mixtes, et *jouissant, avec la personnalité civile, du droit de posséder*. Ainsi ils eussent été un instrument de justice et de conservation sociales.

“Tels qu'on les institua, ils ne pouvaient que devenir, et ils devinrent une arme entre les mains des révolutionnaires”.

Nous avons souligné, dans ce texte, le point sur lequel nous voulons insister ici, et qui est important, si l'on veut que les syndicats ne deviennent pas trop vite une arme entre les mains des révolutionnaires, et ne soient guère autre chose, en attendant, qu'une arme pour la lutte redoutable des classes.

Les syndicats ouvriers appelés ici unions ouvrières veulent être reconnus des patrons et veulent traiter avec eux au nom de leur corporation. L'on sait qu'une cause fréquente de conflits entre ouvriers et patrons est précisément que des patrons veulent bien traiter avec leurs ouvriers, mais ne veulent pas traiter avec l'union. Et une des raisons des patrons, raison qui mérite d'être considérée et qu'on ne réfute pas en couvrant d'injures ceux qui l'invoquent, c'est que les syndicats n'ont pas d'existence au regard de la loi, n'ont pas la personnalité civile. Cette non-existence légale d'un syndicat qui ne possède rien en son nom, outre qu'elle enlève à la corporation beaucoup de moyens de travailler au bien de la profession et de ses membres, lui enlève aussi beaucoup de la confiance

qu'elle inspirerait d'ailleurs et au public et aux patrons eux-mêmes. Comment, en effet, les patrons peuvent-ils compter sur les engagements d'une corporation qui n'existe pas au regard de la loi, qui ne veut pas avoir de personnalité civile et qui par ailleurs exige d'être reconnue?

Les ouvriers ont certes une raison pour en agir ainsi, mais cette raison même inspire justement de la défiance aux patrons. La raison qu'ont les ouvriers de ne pas faire incorporer civilement leur union, c'est précisément de la soustraire à la responsabilité civile. Cette incorporation conférerait des droits à leur union, des droits même précieux: droit de posséder, droit de recevoir des dons, droit d'avoir un capital, droit de poursuivre en justice l'exécution des contrats conclus en sa faveur. Mais elle lui imposerait aussi des obligations et une responsabilité légale.

La fuite de ces obligations et de la responsabilité légales fait naturellement croire que les ouvriers ont principalement en vue la lutte contre les patrons et ont bien plus confiance dans l'arme de la grève que dans les recours légaux pour la revendication et la sauvegarde de ce qu'ils estiment leurs droits. Pour la lutte contre les patrons, et pour la lutte par la grève menaçante ou opérante, il est en effet plus commode de ne pas exister légalement, de ne pas être lié légalement par aucun engagement antérieur, de ne pas être exposé à rendre compte légalement de certains actes de guerre.

Mais ces motifs eux-mêmes n'ont rien qui puissent inspirer confiance aux patrons ni même au public ou à la société en général. Ils prouvent trop clairement que c'est surtout pour la lutte, la lutte des classes, que les unions veulent s'organiser; ils prouvent que l'arme qu'ils veulent surtout invoquer n'est autre que la grève.

Or la grève, c'est la guerre, avec l'arme du nombre et de la force, en marge ou même à l'encontre de l'ordre et des lois de la société établie. Et la grève, comme la guerre, n'est légitime, à cause des maux qui en sont inséparables, qui pour une cause manifestement juste, et lorsque nul autre moyen efficace n'est laissé à ceux qui veulent justement et avantageusement y recourir.

Faire des syndicats pour rendre les grèves plus

efficaces et plus fréquentes, c'est faire une œuvre bien dangereuse, une œuvre qui ne répond certainement pas aux instructions des Papes, ni à la sage pratique des catholiques amis de l'ordre social et des ouvriers.

J.-A. L.

Courrier Bibliographique

"*Récits Laurentiens*", par Fr. Marie-Victorin des E. C., avec préface d'Albert Ferland et illustrations d'Edmond Massicotte. Joli volume in-8 de 210 pages, Montréal, 44, rue Côté.

Dans la dédicace de ce très joli recueil de récits et de tableaux canadiens, à ses jeunes amis du Cercle LaSalle, l'auteur dit qu'il les a écrits "*avec amour et sincérité*". Tous ceux qui liront son livre, et ils sont nombreux, car la lecture en est singulièrement attachante, constateront qu'il est écrit non seulement avec amour et sincérité, mais avec un très beau talent fait surtout de grâce et de vivacité dans les récits et les descriptions, avec une émotion que l'on sent aussi profonde que vive, avec un bon goût et une délicatesse de touche qui s'allie à une netteté de vision très remarquable.

En décrivant des choses familières et même pauvres, de ces bonnes choses de chez nous; en exprimant les sentiments des modestes et des humbles, des braves gens de nos campagnes, le Frère Marie-Victorin est resté noble et délicat, bien plus vrai que s'il avait versé dans la trivialité pénible et humiliante, dont on a déploré un récent exemple.

L'on sent d'ailleurs, au naturel de ses récits et de ses descriptions que l'auteur des "*Récits Laurentiens*" n'a pas eu d'effort à faire pour rester digne et distingué, même dans le genre familier. Son esprit, son âme, son imagination savent voir les personnes et les choses par leur côté le plus beau, le plus idéal, qui est aussi leur côté le plus réel et le plus vrai. Sa sensibilité et son cœur lui font ainsi percevoir, comme naturellement, les meilleurs sentiments des hommes. Cette même sensibilité d'artiste anime ses descriptions et lui fait éveiller l'âme endormie des paysages tranquilles, l'âme déjà plus sensible des fleurs.

Ceux qui ne savent pas que le Frère Marie-Victorin est un botaniste érudit qui a déjà donné une étude attachante sur une section de notre flore, découvriront facilement dans son livre qu'il est aussi un botaniste poète.

Sans doute ces récits et tableaux ne sont pas tous de la même valeur ni par le fond du sujet, ni par la pensée qui les inspire, ni par le sentiment qui les anime, ni peut être même par l'égalité du talent dans chaque genre particulier. Mais l'âme en est toujours bonne, délicate, enthousiaste, d'un patriotisme aussi pur que fort et bienveillant. Le patriotisme de ces récits sait se faire aimable et charitable; il sait donner de bonnes et fières leçons, sans verser dans l'invective ni la rancœur. Il sait même donner de la noblesse

à nos adversaires, sans rien enlever, bien au contraire, à la justesse et à la grandeur de notre cause, comme dans cette charmante fantaisie qui clôt le volume "*Peuple sans histoire*."

Nous félicitons l'auteur d'avoir réuni en un beau volume, très joliment illustré par M. Edmond Massicotte, ces récits et tableaux dont un bon nombre avaient déjà remporté la palme dans des concours de littérature nationale. Les illustrations qui décrivent de façon très gentille des tableaux et des scènes de la campagne canadienne ou laurentienne, ajoutent au charme déjà fort prenant du livre et en font un volume que l'on aimera à donner et plus encore à garder.

"LE CODE DE DROIT CANONIQUE—SES CANONS LES PLUS PRATIQUES POUR LE MINISTÈRE AVEC REFERENCES A LA DISCIPLINE LOCALE" par Mgr J.-M. Emard—grand volume in-8 de 304 pages—Aux bureaux de la chancellerie épiscopale de Valleyfield.

Voici un volume destiné, sans doute, d'abord au clergé, mais qui ne sera pas moins profitable aux laïques instruits et tout particulièrement aux hommes de loi en général, qui auront la bonne inspiration d'en faire l'acquisition. Prêtres et laïques y trouveront un exposé sommaire, clair et précis, de la substance si abondante et si importante du nouveau Code de Droit Canonique. Il ne dispensera pas les prêtres d'avoir le Code lui-même, dans son texte latin officiel, mais il les aidera à le comprendre et à en faire l'application pratique. Aux laïques il peut tenir lieu du *Codex* lui-même, dont il donne la substance et même la traduction des plus importants canons, soigneusement indiqués par leur numéro d'ordre. L'ouvrage de Mgr de Valleyfield suit d'ailleurs l'ordre même du recueil officiel du Droit Canonique.

Pas besoin de dire au public canadien la compétence et l'autorité de l'auteur qui offre de l'initier par ce volume si sobre, si clair, si nettement affirmatif, lorsqu'il faut l'être, à la connaissance du droit de l'Eglise et même de la discipline, qui en détermine, sur certains points la mise en pratique dans notre pays.

Le clergé aura un guide sûr dans cet ouvrage d'un de nos évêques les plus érudits et les plus actifs dans le ministère de l'enseignement ecclésiastique. Les laïques connaîtront et admireront dans ce livre si plein de science des choses de l'Eglise la sagesse de celle-ci, sa prudence et sa modération en même temps que sa sûre fermeté dans le gouvernement des âmes et des sociétés.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que nos laïques désireux de connaître la vie et l'organisation de l'Eglise, avec les lois qui dirigent son administration à la fois divine et humaine, désireux de connaître l'esprit qui l'anime dans sa conduite que guidé la sagesse même de Dieu, ne sauraient trouver un guide et un instructeur plus sûr et mieux informé que ce précieux volume de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Valleyfield.

J.-A. L.



LA QUESTION OUVRIÈRE

CE QUE DOIVENT ÊTRE LES SYNDICATS



PLUSIEURS lecteurs, qu'avaient intéressés nos articles sur le programme de reconstruction de M. MacKenzie-King, nous ont demandé de dire ici ce que nous pensons des quatorze articles de M. Henri Bourassa sur les syndicats nationaux.

Nous avons un peu hésité à nous rendre à ce désir. Non pas que nous le croyons vain ou futile, ni non plus que nous redoutions d'aborder la question en elle-même, selon nos faibles moyens, pour la traiter à son mérite. Mais l'excitation des dernières années maintient encore autour de la personne et des paroles de M. Bourassa un certain fanatisme intégriste qui ne peut souffrir qu'on ose discuter les opinions — pour être exact, il faudrait dire les oracles — du maître. Ce fanatisme comme bien d'autres, a pour devise: *Crois ou meurs!*

Nous ne voulons pas mourir et nous voulons bien croire, mais pas d'une foi aveugle. En d'autres termes, nous voulons croire ce qui nous paraît vrai et juste, nous réservant le droit de douter de ce qui n'est pas certain, et même de nier ce qui nous paraît faux.

C'est dans cet état d'esprit, ni adorateur ni sacrilège, que nous avons lu attentivement les quatorze articles de M. Bourassa, et nous proclamons sans tarder, avec un empressement qui ne s'inspire ni de la crainte ni de l'adulation, que nous y avons trouvé d'excellentes vérités, communément admises parmi les auteurs qui traitent du syndicalisme ou de l'organisation corporative du travail.

Ainsi tout le monde admet, avant comme après les articles de M. Bourassa, que les ouvriers, avec leurs patrons et même sans ceux-ci, ont le droit de s'organiser en syndicats ou corporations, pour travailler plus efficacement et à leur perfectionnement individuel et professionnel, et à la sauvegarde de leurs droits et de leurs légitimes intérêts.

Tout le monde admet que personne ne doit ni ne peut s'opposer à l'organisation des syndicats professionnels dûment institués, ni entraver leur action honnête et légitime. Tout le monde, du moins chez la grande majorité des catholiques de notre province, admet aussi que les catholiques doivent s'organiser en syndicats catholiques, et que les canadiens doivent s'organiser en syndicats canadiens ou nationaux.

C'est là une thèse que l'*Action Sociale*, depuis l'*Action Catholique*, a soutenue à plusieurs reprises depuis dix ans passés, signalant, en y insistant, les dangers politiques, économiques, nationaux et religieux qui résultent fatalement de la fusion plus ou moins complète de nos unions ouvrières avec l'Inter-

nationale américaine. Dès cette époque et bien avant les leçons de la guerre, notre confrère catholique de Québec, faisant écho aux enseignements des Papes, de Léon XIII et de Pie X, dont la sûre et salutaire doctrine doit être fréquemment rappelée, demandait à nos gouvernants d'étudier ce problème pour lui donner sa vraie solution. Nous nous souvenons que l'organe de l'*Action Sociale Catholique*, demandait alors à nos gouvernants d'aider et de favoriser les syndicats nationaux, pour évincer peu à peu l'Internationale américaine. Et le même journal préconisait, comme le comte de Mun est loué par Mgr Baudrillart de l'avoir réclamé, des syndicats "strictement professionnels, mixtes, et jouissant, avec la personnalité civile, du droit de posséder. Ainsi, ils eussent été un instrument de justice et de conservation sociale", ajoute Mgr Baudrillart.

Si les journalistes et les députés d'alors ne firent guère attention à ces suggestions, ce n'est pas une raison de ne pas proclamer que la position prise par le directeur du *Devoir* est aussi louable en elle-même aujourd'hui, qu'elle l'eût été alors. Sur ce point de la légitimité des syndicats et même sur leur nécessité, sur le caractère catholique et canadien qu'ils doivent avoir, tous les canadiens patriotes doivent adopter la doctrine préconisée par l'*Action Sociale* et par M. Bourassa. C'est la doctrine de l'Église et du bon sens.

Il faut aussi appuyer et féliciter M. Bourassa sur un autre point, que le journal de Québec n'avait pas envisagé dans ses articles d'autrefois, c'est que les employés publics, ceux surtout qui sont constitués gardiens des vies, de l'ordre et des propriétés de la société et des citoyens, ne peuvent, sans commettre un vrai crime, désertir leur fonction pour se mettre en grève. M. Bourassa a pris sur ce point l'attitude que devrait prendre tout citoyen ayant quelque notion et quelque souci de l'ordre social. C'est donc avec grande raison qu'il affirme que les gardiens de la paix intérieure, les membres du corps de police comme les membres de la brigade chargée de combattre les incendies, ne peuvent pas plus désertir leur poste ou refuser leurs services engagés, que ne le peuvent les soldats en temps de guerre.

Les idées avaient été un peu trop obscurcies sur ce sujet en nos derniers temps; il faut remercier M. Bourassa de les avoir remises en bonne lumière, avec le réel courage que personne ne songe à lui dénier.

Il faut donc favoriser la création et l'organisation des syndicats professionnels; il est certain que bien organisés, gardiens et défenseurs respectueux de l'ordre

social véritable, ils sont une sauvegarde contre les maux engendrés par l'individualisme et contre les dangers menaçants du socialisme communiste. Diron-nous avec M. Bourassa que c'est là le "seul obstacle", "le meilleur, le seul antidote" à ces maux menaçants? Nous craindrions de pousser aussi loin l'affirmation, et nous ne voyons pas l'utilité de le faire. Antérieurement, en effet, aux syndicats, et d'une importance plus grande comme d'une plus grande efficacité pour le maintien et la défense de l'ordre social, il y a la religion, il y a l'Eglise, il y a la société civile organisée et constituée en Etat.

Il faut encore signaler à la louange des articles de M. Bourassa, qu'ils rappellent aux syndicats qu'ils doivent être ordonnés et même subordonnés au bien général de la société, tout en recherchant comme objet immédiat le bien particulier de la profession et aussi de l'individu syndiqué.

Nous aurions aimé lire à ce sujet, dans le *Devoir*, un exposé précis et ordonné des enseignements de Léon XIII et de Pie X sur les rapports du syndicat avec la société civile, comme nous aurions aimé aussi entendre dire, dans ces abondants articles, en quoi, comment et jusqu'à quel point les syndicats groupant des ouvriers catholiques, doivent être catholiques. M. Bourassa, qui a de l'érudition, n'ignore certainement pas les enseignements si lumineux et si judicieux des papes sur cette grave question. Nous sommes surpris qu'il n'ait pas jugé utile ou opportun de les citer.

Il est bien de dire: les syndicats des ouvriers catholiques doivent être catholiques, les syndicats doivent être subordonnés au bien général de la société, mais l'important est de montrer ce que comporte et ce qu'exige ce double principe, dont le premier inclut implicitement le second. Ce qui est beaucoup plus important que les syndicats se déclarant catholiques, c'est l'esprit qui les anime, les principes dont ils s'inspirent, les œuvres qu'ils accomplissent.

Il faut rappeler à ce sujet, un principe fondamental posé par Léon XIII, dans sa grande encyclique *Rerum novarum*. Recherchant à quelle fin principalement doit se rapporter toute l'économie des corporations, le Pape disait: "*Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux. C'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés; autrement elles dégénéraient bien vite et tomberaient; ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place*".

Dans le même document mémorable, M. Bourassa s'en souvient, le Pape voulant indiquer par quels moyens les ouvriers peuvent sûrement améliorer leur sort, rappelle comment la religion indiquée comme première fin des corporations ouvrières, concilia la bienveillance aux premiers chrétiens, parmi lesquels il y avait tant de pauvres ouvriers et même tant d'esclaves: "*On pouvait les voir diligents, laborieux, paci-*

fiques, modèles de justice et surtout de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se dissipèrent... Quelle que soit, dans les hommes, la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que, tôt ou tard, la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir".

Tel est le grand idéal que Léon XIII proposait avant tout aux ouvriers et aux corporations ouvrières. Dans tous les enseignements que ce grand pape a donnés, on ne trouve rien qui puisse favoriser la lutte des classes ni les luttes purement politiques. On y trouve tout le contraire.

Pour avoir négligé ou cru inutile de rappeler cet idéal indiqué par Léon XIII, M. Bourassa, cédant à son tempérament de lutteur violent, aimant les offensives acerbes, dirige fatalement ses syndicats catholiques nationaux vers la lutte contre les patrons et contre le gouvernement. Les syndicats qu'il veut voir organiser seront, (qu'il le veuille ou non, par le seul fait qu'ils obéiront à l'impulsion que leur donnent ces quatorze articles, de facture oratoire plutôt que doctrinale), aussi politiques que professionnels, aussi belliqueux que pacificateurs; ils le seront même davantage, étant donné les passions populaires qui sévissent dans notre pays.

Là est le danger pour les syndicats eux-mêmes, pour les ouvriers qui en font ou en feront partie, pour la société en général et même pour l'Eglise, dont on peut, en se proclamant bien catholique, compromettre l'influence et égarer les enfants.

Si les syndicats s'organisent en machine politique ou en machine de guerre entre les classes, le mal qu'ils feront ne sera pas diminué, il sera même accru, par le fait qu'ils se proclameront catholiques et nationaux. Ils pourront bien procurer certains avantages pécuniaires, de salaire, aux ouvriers; ils ne contribueront ni à leur progrès moral ou religieux, ni à leur progrès professionnel, et ils nuiront considérablement au bien général.

* * *

En écrivant ses articles sur cette question redoutable des syndicats ouvriers, qui a besoin d'être étudiée avec autant de science que de pondération, avec autant de prudence que de zèle, le directeur du *Devoir* n'a pas suffisamment indiqué, s'il l'a même aperçue, l'étendue et la complexité du problème qu'il abordait, problème qu'ont abordé et traité avec des solutions parfois bien divergentes tant de juristes et de sociologues, même catholiques. Il ne paraît guère, au ton de ses articles, s'être douté davantage que s'il est une question déjà trop brûlante, à laquelle il ne faut ajouter le combustible d'aucune passion politique, c'est bien la question qu'il entreprenait de traiter.

En relisant ces articles, dont la thèse générale ou fondamentale est juste, ainsi que nous l'avons dit, le lecteur est douloureusement surpris de trouver dans l'abondance de cette prose, qui se défend difficilement, si même elle s'en défend, d'être torrentueuse, tant d'écume sombre et âcre, et même tant de cailloux, à l'usage des passions populaires. Ni l'impétuosité passionnée de ce torrent, ni cette écume, ni ces cailloux ne bâtiront quoi que ce soit. Ils ne peuvent que dévaster, en éclaboussant.

Ainsi dès son second article, la question ayant seulement été posée dans le premier, M. Bourassa, après avoir très bien dit que les syndicats doivent se consacrer à la défense des assises de la société: Dieu, famille, patrie, se lance dans une attaque virulente contre la Fédération américaine du travail—qui mériterait bien d'autres reproches et qui ne mérite pas celui-ci—, parce qu'elle a soutenue les efforts militaires du gouvernement américain, en d'autres termes, parce qu'elle n'a pas adopté l'attitude révolutionnaire et anarchiste des I. W. W., contre lesquels M. Bourassa n'a encore trouvé rien à redire.

La guerre arrivant, écrit-il (16 avril 1919), le chef suprême du travail organisé d'Amérique—Anglais de naissance, paraît-il—s'est mis au service du gouvernement américain. Il a livré tout le travail syndiqué aux mains de la ploutocratie, acharnée à la fabrication des munitions et aux multiples spéculations de la guerre. Il a fait avaler la conscription par les ouvriers américains et, naturellement, par les ouvriers canadiens, qui ne forment qu'une infime minorité dans l'immense armée du syndicalisme international...

“La guerre finie, et même avant la fin, la réaction s'est annoncée, formidable et agressive. La masse des ouvriers syndiqués, baillonnés par leurs chefs autant que par les gouvernements, s'apprêtent à prendre leur revanche. Les meneurs bolchévistes, communistes, révolutionnaires de tout acabit, en profitent pour faire passer tout leur programme de désordre social à la faveur de la réaction naturelle contre le militarisme et les lois odieuses et tyranniques mises en vigueur durant la guerre. Ils ont d'autant plus de chances d'y parvenir, totalement ou partiellement, que les chefs, Gompers en tête, afin d'entraîner la masse à leur suite, ont passé le temps de la guerre à griser les ouvriers d'irréalisables espérances d'après guerre. Gompers et ses comparses canadiens en sont, dans le monde ouvrier, au point où se trouvent Lloyd George, Wilson, Clemenceau et tous les chefs de la “démocratie triomphante” à l'endroit des peuples qu'ils ont menés à la boucherie. Victorieuses, mais déchirées, mutilées, saignées à blanc, les populations des pays alliés, comme celles de Russie et d'Allemagne, se sentent prises de colère au spectacle des ruses misérables de la diplomatie, des mensonges de la politiciannerie, et, plus encore, du luxe ébonté des profiteurs de guerre, qui s'étale cyniquement en face des tombes de leurs victimes...”

M. Bourassa parle ensuite de “cette poussée de rage et

de revanche” qu'il paraît croire bien naturelle; il parle des “dures corvées, au bénéfice des bourgeois et des gouvernements autocratiques” imposées aux ouvriers; mais rien pour rappeler l'élémentaire nécessité de se défendre, où se sont trouvés les pays et les gouvernements alliés, rien pour rappeler la justice de cette guerre défensive, rien pour signaler les responsabilités de l'Allemagne criminelle et barbare, rien pour indiquer que la peste bolchéviste vient de l'Allemagne. Après ces réflexions, qui viennent d'elles-mêmes à l'esprit, on voit mieux où s'en va le torrent de cette prose grosse d'invectives; on voit mieux quelles passions notre tribun inspire aux ouvriers, quelles armes il offre à leurs mains. Mais où sont là les sages conseils de modération, de pacification, de charité? Où sont les enseignements de Léon XIII et de Pie X?

Le directeur du *Devoir* traite nos ouvriers canadiens français de “naïfs, jobards”; il leur reproche de s'être laissé embrigader “au profit de l'impérialisme anglais, du jingoïsme américain, de l'unionisme canadien et des profiteurs de guerre des trois pays”; mais il oublie de faire voir comment ils eussent mieux protégé leurs intérêts professionnels et le bien général de la société, en prenant une attitude d'opposition contre le gouvernement de leur pays et contre les Alliés, comme ont fait certains nationalistes. Ce qu'ils eussent fait aux Etats-Unis et au Canada, nous avons pu le voir et en juger par ce qu'ont fait ici et là les I. W. W., par ce qu'ont fait en Angleterre et en France certains socialistes. Ils ont aidé l'Allemagne qui leur fournissait d'ailleurs de l'argent; ils ont nui à leur pays en y entretenant une espèce de guerre civile, en l'obligeant à de plus grands efforts et à de plus lourdes dépenses; ils ont prolongé la guerre et en ont aggravé les maux, même pour l'après-guerre.

Il y a une façon de prolonger la guerre en entravant ceux qui la font, comme il y a une façon, la bonne, de la terminer, en aidant au triomphe le plus rapide possible de la justice et du droit. Il est vrai qu'il faut pour cela, être assez renseigné et assez clairvoyant pour distinguer la juste guerre de la guerre barbare.

* * *

Les grèves de certains socialistes et leurs campagnes de presse défaitiste, leurs exigences égoïstes, en créant des embarras à leurs pays respectifs, ont nui aux patries qui les abritaient, favorisant d'autant l'ennemi, tout comme certaines oppositions politiques, systématiques et inintelligentes, absolument stériles quant à leur objectif avoué, n'ont réussi qu'à affaiblir les gouvernements et à les pousser à s'appuyer sur des éléments d'occasion, plus intelligents, mais pas plus désintéressés.

Ces exigences égoïstes et ces menées politiques ont oublié une chose élémentaire: c'est que le bien général dont le gouvernement régulier du pays est

chargé, doit l'emporter sur l'égoïsme des classes et des partis politiques. En d'autres termes, il ne faut pas faire de guerres civiles; lorsque sévit la guerre étrangère.

Le gouvernement régulier d'un pays, même lorsqu'il lui arrive de paraître se tromper sur certains détails, vaut encore mille fois mieux, puisque lui seul peut agir et a droit de commander, que tous les théoriciens et tacticiens en chambre, impuissants à rien faire, excepté à semer des dissentiments et à créer des embarras. Le premier et le plus nécessaire syndicat national dans un pays, syndicat obligatoire celui-là, et qui n'emprunte pas son autorité aux syndicats, c'est la société civile elle-même avec son gouvernement régulier, ayant autorité pour déterminer, orienter et conduire l'action commune vers le bien général. Reprocher à des syndicats, comme à des citoyens d'ailleurs, de s'être mis au service du gouvernement légitime et régulier de leur pays, c'est la façon la plus étrange qui se puisse rencontrer, de prêcher à ces syndicats d'être intégralement nationaux et catholiques.

* * *

C'est pareillement une très étrange façon de prêcher le nationalisme et le catholicisme aux syndicats ouvriers que de les détourner de former des syndicats mixtes avec le concours des patrons, que de les mettre en suspicion contre les patrons et les classes dirigeantes, sans les mettre suffisamment en garde contre les dangers qui leur viennent de leur propre fond, de leurs passions et des erreurs répandues parmi eux.

L'abondance des invectives contre les patrons, les classes dites dirigeantes et les gouvernants, est étonnante au cours de ces quatorze articles consacrés à ramener la paix et l'harmonie entre les diverses classes de la nation. Et presque toujours le motif principal de ces invectives, c'est que les gouvernants et les classes dirigeantes ont épousé la cause des alliés, et pris part activement et énergiquement à la guerre. Comme si les difficultés ouvrières n'avaient pas existé, même au Canada, avant la guerre; comme si le coût de la vie et les manœuvres socialistes n'avaient pas été en progression ascendante constante, dès avant la guerre. La guerre a certainement aggravé ces maux et ces difficultés, mais qui est responsable de la guerre? et qui a contribué à la rendre plus longue et plus onéreuse, en causant des embarras aux nations qui ont dû y prendre part pour défendre leur existence et leurs droits?

Ici encore il faut citer les paroles mêmes du chef nationaliste.

"Au Canada, écrivait-il le 23 avril, comme partout ailleurs, les patrons répugnent d'instinct à l'organisation syndicale de leurs employés et mettent tout en œuvre pour soustraire leur entreprise à ce qu'ils appellent la

"tyrannie des unions ouvrières." Les plus pénétrés de l'esprit bourgeois et capitaliste voient dans toutes les revendications des travailleurs autant de provocations insolentes et criminelles qui offusquent leur vanité de parvenus, dérangent les calculs de leur cupidité et troublent leur digestion d'empiffreurs jamais rassasiés...

"Pour ne parler que des patrons, puisque c'est d'eux qu'il s'agit en ce moment, le danger est d'autant plus grave au Canada que nos "hommes d'affaires", pour entreprenants et hardis qu'ils soient "en affaires", sont généralement d'une ignorance phénoménale en tout ce qui ne touche pas à leur industrie ou négoce particulier, dépourvus d'idées générales et d'aperçus un peu lointains, partant incapables d'envisager les questions sociales d'un autre point de vue que celui très étroit de leur boutique; et par "boutique", il faut entendre toute catégorie d'administration publique, semi-publique ou privée. Ajoutez à cela que l'absence de classes intellectuelles, jointe à la bassesse d'âme et à la vénalité des politiciens, pris en bloc et dans leurs fonctions collectives de partisans, leur assure une influence publique hors de toute proportion avec leur valeur intellectuelle et leur compétence sociale..."

Écoutons encore ceci pris de l'article du 25 avril:

"Le monde des patrons, des bourgeois, des capitalistes, des chefs d'industrie et de négoce, a généralement appuyé à pleine bouche, sinon de plein cœur, le mouvement qui a plongé le Canada jusqu'au cou dans le brasier de la guerre européenne, et qui l'entraîne aujourd'hui par une conséquence inéluctable, dans le tourbillon révolutionnaire où les pays d'Europe se débattent. La plupart de nos grands hommes d'affaires ont sonné à grand fracas, quatre années durant, le clairon des batailles; ils ont mis un zèle extraordinaire à favoriser l'enrôlement à outrance; ils ont poussé leurs ouvriers à l'armée "de la liberté et de la démocratie"; ils ont menacés les récalcitrants de destitution ou de représailles au profit des héros de la guerre; ils ont souscrit avec ostentation, au profit de la Croix-Rouge et des diverses œuvres de guerre, de grosses sommes auxquelles sont venues s'ajouter les souscriptions imposés à leurs employés. Le lancement des emprunts de la Victoire leur a permis de répéter ces opérations patriotiques..."

"En résumé, les patrons de la haute banque, du gros commerce et de la grande industrie ont tout fait pour réduire leurs employés et leurs commis à une condition plus douloureuse et plus pénible que celle des travailleurs manuels; et ils l'ont fait avec un manque de tact, une arrogance, parfois même avec une cruauté essentiellement propres à développer chez leurs employés la haine du capital et du patronat, tout au moins la détermination de se protéger contre les emballements "patriotiques" de leurs patrons, par les mêmes moyens et les mêmes armes qui ont si bien servi aux ouvriers syndiqués".

Est-il besoin de faire observer que ces accusations, lancées contre les patrons en général, nous semblent absolument calomniatrices. Fussent-elles mieux fondées et même vraies, quelle utilité y aurait-il à les lancer dans un public prolétaire, où ne germent déjà que trop facilement et trop dangereusement les ferments de haine, de mépris et de révolte?

Sans doute, des partisans de M. Bourassa nous feront ici observer, pour excuser cette surabondance d'acharnement contre les patrons, que l'auteur de ces quatorze articles a aussi quelquefois réprouvé les passions du prolétariat.—Oui, quelques rares fois. Juste assez pour signifier que la très grande responsabilité du désordre social vient des patrons, beaucoup plus que des idées et des organisations révolutionnaires. Voici la plus forte inculpation contre les classes populaires que nous ayons remarquée dans ces articles, et voyez comment elle est présentée:

“Il y a dans nos classes bourgeoises et jouisseuses, assez d'arrogance, de cupidité, d'égoïsme et d'aveuglement, et dans nos classes populaires, assez de ferments de haine et d'envie, d'appétences démagogiques et, comme chez les bourgeois, d'égoïsme aveugle et cupide, pour fournir tous les éléments d'une révolution sociale complète. La guerre, la propagande de guerre, le scandaleux enrichissement des profiteurs, la conscription, la tyrannie gouvernementale, ont multiplié ces germes de révolution avec une intensité dont peu de Canadiens semblent s'apercevoir—pour l'excellente raison que la plupart ont participé, activement ou passivement, par méchanceté ou par insouciance, par ignorance, par bêtise ou par légèreté, à cette nocive besogne de désorganisation sociale.”

Que deviennent, sous une telle avalanche de mépris à l'adresse de tout le monde ou à bien peu près, la charité, le respect et même l'exacte vérité qui sont des choses nécessaires au bon ordre de la société tout entière et non moins nécessaires aux syndicats ouvriers? Comme nous voilà loin avec ce passage, qui symbolise ou synthétise assez bien toute la partie vitupérative trop considérable de ces articles, du calme, de l'équité, de la belle et vivifiante doctrine des Papes, de celle de Léon XIII en particulier, telle que Pie X l'a résumée et comme cataloguée dans son *Motu proprio* sur l'action populaire chrétienne!

* * *

Et nous avons indiqué là, sans multiplier davantage, comme nous le pourrions, les citations, le côté défectueux de ces articles de M. Bourassa. La thèse en est juste dans son sommaire, mais les preuves en sont insuffisantes par manque de doctrine un peu complète, et surtout par excès de considérations politiques et d'invectives passionnées, qui peuvent fausser absolument, dans leur esprit et dans leur orientation, les syndicats catholiques nationaux, réclamés à bon droit par le directeur du *Devoir*.

Les syndicats ou corporations catholiques et canadiens doivent être avant tout des organisations de perfectionnement religieux, morale et économique, pour les individus, pour la profession, pour toute la société. Si l'on en fait des organisations de lutte contre les patrons, qu'on leur apprend à mépriser, de lutter contre les gouvernements, contre notre état politique, contre le lien colonial et contre l'Angleterre, en un mot si l'on veut les animer de l'esprit politique de notre petit mais bruyant parti nationaliste, on les fausse absolument. On en fera une arme aux mains des agitateurs et des révolutionnaires.

Quelles que soient les intentions de M. Bourassa, les attaques déclamatoires semées dans ses articles contre la “conquête anglaise” contre “l'asservissement colonial”, contre “la trahison de nos chefs”, contre “les démolisseurs et les traîtres de l'intérieur”, contre “les nombreux badauds de la politique et de la bourgeoisie financière, pleins de suffisance, d'écus et d'ignorance, prêts à mordre à toutes les balivernes, pourvu qu'elles violent une croyance ou une tradition, toujours empressés à livrer la place pour obtenir les faveurs de l'ennemi et se gaver des restes de la table du maître”, contre “l'hypocrisie loyaliste”, contre “l'imbécile passivité” de nos chefs d'administration, contre “la crise de folie furieuse où toute la nation” s'est débattue cinq années durant, contre “l'inconscience des hommes d'Etat et des hommes d'affaires qui éclate, à certaines heures avec une ampleur à la fois effarante et grotesque”, contre “notre système politique, né en bâtardise de l'accouplement du parlementarisme anglais et du fonctionarisme français qui s'est aggravé de plusieurs siècles d'asservissement colonial, régime essentiellement destructeur du sens social, de la conscience publique, du souci de la dignité nationale”, contre les “scandales d'autant plus révoltants qu'ils se sont affublés des masques les plus décevants, des formules les plus propres à dérouter la conscience populaire: patriotisme, liberté, défense du droit opprimé, patati, patata”: tout ce torrent de mépris qui voit tout en mal, n'est propre qu'à démolir et à semer dans l'âme des prolétaires des passions révolutionnaires.

Les syndicats qui seraient animés d'un pareil esprit éveilleraient à bon droit les défiances des patrons, les défiances de nos gouvernements, les défiances de nos compatriotes d'origine britannique, les défiances de tous les Canadiens, français ou anglais, qui ne veulent pas suivre le mouvement séparatiste ou sécessionniste de M. Bourassa, et qui forment l'immense majorité, même dans notre province.

* * *

De quelle utilité peut bien être aussi, dans une série d'articles sur les syndicats, où les enseignements sûrs et précis des Papes n'ont pu trouver place, à cause d'encombrantes préoccupations politiques, le conseil

trop discutable et partiellement faux de nous "isoler", de nous "singulariser" dans tout ce qui constitue notre domaine moral et intellectuel", de ne pas nous "laisser entraîner, par malheur et par bêtise, dans le mouvement d'unification qui se poursuit dans les parlements, dans la presse, partout"? Le jour même, 7 mai, où M. Bourassa publiait ces lignes dans le *Devoir*, Mgr Paquet terminait, dans l'*Action Catholique*, une série d'articles sur cette même unification—qui ne doit être ni une fusion, ni une confusion, ni une absorption—d'une tout autre portée et d'un tout autre ton, heureusement.

Que vient faire enfin, dans l'organisation catholique et nationale des syndicats, cette précision discutable que nous sommes des "Français de jadis"? Pourquoi pas des Français de toujours? Nous ne sommes pas des fossiles. Les Français d'aujourd'hui ne nous font pas rougir de la fraternité que nous voulons garder avec eux. Pourquoi aussi cette attaque fautive et injuste contre le régime français et contre la France, contre nos origines, contre la "poignée de gueux", dont la fantaisie hargneuse de M. Bourassa voudrait nous faire descendre?

"Qu'on ne l'oublie point, écrit-il le 6 mai: nous sommes restés ici, il y a cent cinquante ans, une poignée de gueux, appauvris par un siècle et demi d'un régime colonial débilitant, entrecoupé de guerres incessantes. En nous disant adieu, notre première "mère-patrie" prit soin de retirer du pays tout ce qui restait de valeurs liquides et, par dessus le marché, de nous gratifier d'une bonne et belle banqueroute, déshonorante pour elle, ruineuse pour nous. Depuis, la France nous a aussi totalement oubliés et méprisés dans l'ordre économique que dans tous les autres. Seules les inlassables phalanges des admirables communautés françaises d'hommes et de femmes, dont un bon nombre chassées de France par le

gouvernement français, sont venues, après un siècle, nous apporter le précieux appoint de leurs œuvres apostoliques; mais, inappréciables dans l'ordre moral et intellectuel, ces renforts n'ont rien ajouté à notre patrimoine économique. Des rares capitaux français importés au Canada depuis quelques années, une notable partie, loin de nous aider, est venue fortifier l'armature économique des Anglo-Saxons".

Il est facile de voir la passion qui perce dans ces lignes, mais il est bien impossible de découvrir à quelle bonne fin elle peut tendre. Elle ne peut que faire du mal. Comme trop d'autres attaques pleines de rancœur qui gâtent ces articles, celle-ci ne peut que nuire à la cause pourtant belle qu'elle prétend vouloir défendre.

En cette circonstance, comme en bien d'autres depuis quelques années, il faut dire que c'est bien dommage de voir mettre une bonne cause en danger, par des préoccupations ou des passions essentiellement désorganisatrices.

Il n'y a pas ici de gaspillé que l'influence d'un réel talent, il y a, mise en danger grave, une part notable de nos meilleurs intérêts religieux et nationaux.

J.-A. LANDER

P. S.—Nous avons laissé de côté, du moins pour le moment, dans le précédent article, une grosse question traitée incidemment et trop incomplètement dans les quatorze articles du *Devoir* sur les syndicats: celle de l'organisation des services d'utilité publique. Il y aurait des réserves à faire et des éclaircissements à demander sur les opinions assez peu nettes du chef nationaliste sur ce sujet très compliqué.

J.-A. L.



LETTRE DE FRANCE

LA LÉGION D'HONNEUR EN ALSACE-LORRAINE



Paris, 6 mai 1919

Trente ou trente-cinq Alsaciens-Lorrains viennent de recevoir la croix de la Légion d'honneur. Ils ont été choisis parmi la multitude des citoyens, hommes et femmes, qui, placés sous la rude autorité allemande, ont, durant de longues années, donné l'exemple d'un invincible attachement aux traditions françaises. Ainsi une religieuse est décorée, en compagnie d'avocats, de magistrats, d'administrateurs, d'industriels, et de deux prêtres. Plusieurs des nouveaux décorés avaient pu, à la veille de la guerre, aux premiers indices de mobilisation, s'échapper de la sujétion allemande et, risquant leur vie, gagner la vieille terre française. De là, pendant quatre ans et demi, ils ont soutenu la confiance de l'Alsace-Lorraine encore captive.

Les deux prêtres que le gouvernement français

vient de décorer figuraient au premier rang de ces annonciateurs de la libération. Ce sont l'abbé Wetterlé et le chanoine Collin; l'un, Alsacien, de Colmar; l'autre, lorrain, de Metz; tous deux expérimentés et zélés praticiens en fait de journalisme. Jusqu'à la veille de la guerre, ils ont su, malgré les continuelles tracasseries et les continuelles menaces de l'autorité allemande, maintenir, chacun dans sa région, un journal écrit en français, en excellent et spirituel français. Aussitôt installés à Paris, l'abbé Wetterlé et le chanoine Collin se sont trouvés plus que jamais journalistes. On appréciait leur talent, autant que leur caractère et leur vaillance. Durant les quatre années et demi de guerre, ils ont fourni à divers journaux une collaboration précieuse, abondante et brillante.

Je retrouve, bien par hasard, un des articles qu'au mois de septembre 1914 l'abbé Wetterlé publiait dans

le *Bulletin des Armées de la République* destinée spécialement aux soldats, à ceux du front comme à ceux de l'arrière.

Alors, les Allemands menaçaient Paris. Écoutez l'écho prolongé des éloges et des exhortations que l'abbé Wetterlé adressait à nos troupes: "Vous autres, soldats de la France, vous représentez la civilisation et le droit. Vous défendez le patriotisme moral, artistique et littéraire de trente siècles d'incomparable culture intellectuelle. Là-bas, dans les plaines d'Alsace-Lorraine, un million cinq cent mille de vos anciens compatriotes, de pauvres gens qui, depuis tant d'années, gémissent sous le talon d'un impitoyable despote, applaudiront à vos succès et vous ouvriront largement leurs bras quand, grâce à vos efforts, l'heure de la délivrance aura sonné pour eux. Au nom de la population des provinces annexées, merci de votre courage, merci de votre endurance, merci de la foi que vous ne cessez d'avoir dans les destinées de la France. Merci, oh! merci de tout cœur, du beau sang vermeil que vous versez le sourire aux lèvres et qui fera bientôt germer partout d'abondantes moissons de libertés."

En publiant des articles comme celui-là (et très nombreux) l'abbé Wetterlé avait soin d'ajouter à sa signature les mots suivants: "Ex-député au Reichstag". Car, pendant une quinzaine d'années et jusqu'au dernier jour, il avait, comme député de la circonscription de Ribeauvillé, occupé un siège dans le Reichstag allemand, à Berlin. Là, ainsi qu'en Alsace, il avait mainte fois, par son audace ou par sa malice, dérouter l'arrogance allemande.

C'est le résultat que, dans la région de Colmar et ailleurs, il avait l'habitude d'obtenir, par son journal, qui a été un puissant instrument de défense et d'attaque; par ses conférences pour ainsi dire continuelles faites en présence et au milieu des maîtres, des ennemis.

Polémiste agile et vigoureux, doué d'autant de sang froid que d'audace, manœuvrier habile et entreprenant, l'abbé Wetterlé a mille fois exaspéré, déconcerté, les fonctionnaires et les immigrés qu'il bravait sans repos. Élégante et spirituelle, sa plume a infligé à la lourdeur et à la brutalité germaniques mainte humiliation et mainte déroute. Cette plume argumentait, raillait, même menaçait, avec une aisance et une précision magnifiques. Les Allemands en perdaient la tête; et, faute de savoir comment l'intimider ou comment lui répondre, ils le mirent deux fois en prison; ce qui lui procura, parmi les chères et malheureuses populations annexées, un surcroît de prestige et d'influence.

Fréquemment, et sans rien dissimuler, l'abbé député journaliste venait faire un tour à Paris. Même peu de mois avant la guerre, il prononça, devant un nombreux et brillant auditoire parisien, une conférence qui dévoilait tout l'imminent péril amassé contre nous par l'Allemagne. La presse et l'administration allemandes, bien entendu le Reichstag aussi, frémissaient d'une stupeur et d'une fureur que l'abbé Wetterlé,

rentrant aussitôt sur la terre alsacienne, se donna le plaisir et la fierté de braver en face!

Jusqu'à la veille de la guerre, lorsqu'il allait siéger au Reichstag (revêtu d'habits laïques, naturellement, puisque la soutane n'est pas admise à Berlin) il piquait à sa cravate noire une petite médaille en or représentant l'image de Jeanne d'Arc. Souvent, des députés teutons s'approchaient de leur collègue et lui demandaient ce que c'était que cette médaille montée en épingle. Il avait soin de le leur expliquer. Jeanne d'Arc au Reichstag! De colère, les teutons devenaient blêmes, ou rouges.

Consacrée d'abord à de fortes études, philosophiques et théologiques, (chez les Dominicains) la vie de l'abbé Wetterlé a été ensuite prise toute entière par la défense de la doctrine et des œuvres catholiques et par la défense de la tradition française. Député, l'abbé Wetterlé le sera encore, comme il a continué et comme il continuera d'être journaliste. Certainement, on le verra siéger et parler à la Chambre française, où lui est réservé un rôle considérable.

Je n'hésite pas à en dire autant du chanoine Collin, qui fait si justement partie de la première fournée d'Alsaciens-Lorrains décorés. Ces deux-là donnent un curieux exemple de la manière dont peuvent différer entre eux les hommes qui se ressemblent ou aussi dont peuvent se ressembler ceux qui diffèrent entre eux. L'abbé Wetterlé est petit et d'allure vive; le chanoine Collin, très grand et d'aspect plutôt recueilli. Mais voyez-les à l'œuvre. Selon les circonstances, la malice de l'un se transforme en un indomptable sang-froid; la réserve de l'autre est soudain remplacée par une ardeur puissante et pénétrante. Tous deux ont passé de longues années à brayer les menaces et les intrigues allemandes. Hommes de lutte et d'apostolat, tous deux, chacun à sa manière, sont organisateurs et tacticiens.

Des mérites du même genre distinguent d'autres Alsaciens-Lorrains parmi les nouveaux Légionnaires; par exemple, l'abbé Delsor, (qui était le collègue de l'abbé Wetterlé au Reichstag), le docteur Pflieger, l'avocat Helmer, etc. Que de vaillants citoyens ont sacrifié honneurs et profits, tranquillité et jusqu'aux intérêts les plus précieux pour maintenir vivante et forte en Alsace-Lorraine la pensée française, c'est-à-dire, avec la fidélité, l'attachement et l'espérance!

Aussi, cette pensée a survécu et a grandi malgré tout. Entre 1899 et 1911, je suis allé souvent passer les vacances sur le territoire annexé, principalement dans la région boisée qui, à six ou sept cents mètres de hauteur, domine la plaine.

Je me souviens d'une bien douce surprise, éprouvée en famille pendant l'été de 1908. Nous étions partis du Hohwald en montant sous les bois pendant près de trois heures. Du large sommet du Champ du Feu nous avons contemplé le vaste horizon que ferment

ça et là, des crêtes fantaisistes, imposantes ou gracieuses, et entre lesquelles passait la frontière. En redescendant vers le Hohwald (qui est à sept cent mètres), par la route qui surplombe le Val de Villé, nous apercevions quantité de gens montant, eux, de toutes les directions environnantes. Ils s'assemblaient près de la bordure des bois, autour de plusieurs garde-forestiers et de quelques autres représentants de l'administration allemande, y compris l'inévitable gendarme. Bientôt s'engageait, aux enchères publiques, l'adjudication des coupes de bois. L'opération (nous la suivîmes pendant plus d'une heure) avait lieu en français... Assurément la plupart des Alsaciens-Lorrains avaient conservé l'habitude de parler français entre eux et avec leurs amis; et nous le savions bien par une douce expérience—souvent répétée. Mais cette fois, il s'agissait de l'usage de la langue française dans une circonstance *publique, administrative, officielle, avec le concours et la participation de fonctionnaires allemands*. Or ceux-là aussi, ayant affaire à des Alsaciens qui refusaient de parler allemand, parlaient français. Les garde-forestiers indiquaient en français l'origine, la quantité et le prix de la coupe. Les assistants offraient leurs enchères dans leur langue natale, dans notre langue, comme si l'affaire s'était passée chez nous. En effet, nous étions bien chez nous. Et les Allemands les plus rogues se trouvaient obligés de s'avouer qu'ils ne se sentaient pas chez eux.

Un peu après, nous étions descendus à Strasbourg. C'était le moment où les grands ballons dirigeables construits près de Constance par le comte Zeppelin commençaient leurs expériences de longues promenades. Soudain, les journaux allemands annoncèrent avec ostentation qu'un de ces Zeppelins allait partir des bords du lac de Constance pour suivre la vallée du Rhin et venir jusqu'à Strasbourg, où il ferait le tour de la cathédrale. Deux heures avant le moment fixé pour l'arrivée du ballon à Strasbourg, les immigrés avaient le nez en l'air; la plateforme de la cathédrale était envahie par une quantité de personnages officiels, y compris l'un des fils de l'empereur. On avait installé là-haut la musique d'un régiment, et, bien entendu, une forte provision de vin de Champagne. Après plusieurs heures d'une attente enthousiaste, un avis arriva, annonçant que le voyage du ballon ne s'effectuait qu'avec lenteur. On prit patience encore. Finalement un avis survint: que le ballon avait dû renoncer à venir jusqu'à Strasbourg... et rebroussait chemin! Les personnages officiels descendirent de la terrasse, avec un air vexé; la musique s'en alla silencieuse. Probablement, le champagne fut absorbé tout de même, en manière de consolation; mais les fonctionnaires et les autres envahisseurs gardaient une figure déconfite et furieuse. En revanche, aussitôt connue la nouvelle de l'échec du Zeppelin, les vrais Alsaciens se montrèrent enchantés; on les voyait dans les rues se faisant des signes d'intelligence, s'appelant les uns

les autres pour mettre en commun leur ardente joie. Tout le vieux Strasbourg riait à plein cœur.

On pouvait alors pressentir que, suivant la belle parole prononcée à Paris en octobre 1914 par un des grands Alsaciens qui viennent d'être décorés, l'Alsace-Lorraine reviendrait à la France "comme un enfant revient à la maison paternelle", et que ce serait vraiment "une réunion de famille".

Les nouveaux légionnaires ont beaucoup contribué à entretenir cette fidélité dans l'affection. On a bien raison de les honorer. La grande vertu personnifiée par eux plaira fort au Canada, qui sait à merveille ce que c'est que la fidélité.

EUGENE TAVERNIER

QUINZAINES LITURGIQUES

Dimanche, 1 juin.—Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

Ce dimanche nous rappelle qu'il faut suivre par l'esprit et par le cœur notre Chef et Sauveur remonté au ciel pour continuer d'être de là notre guide et notre protecteur.

Voici comment l'introït et la collecte traduisent ces sentiments :

Exaucez ma prière, Seigneur, accueillez le cri que je pousse vers vous, alleluia. Mon cœur vous dit : J'ai cherché votre visage, Seigneur; je ne cesserai de le chercher: Daignez ne pas le détourner de moi, alleluia, alleluia.—Le Seigneur est ma lumière et mon salut : que craindrai-je?

Dieu tout puissant et éternel, faites que notre volonté vous soit toujours dévouée, et que vous servions votre Majesté d'un cœur sincère.

L'Évangile de ce dimanche, emprunté à saint Jean, doit aussi retenir notre attention par son importance toute particulière :

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Lorsque viendra le consolateur que je vous enverrai du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il rendra témoignage de moi; et vous aussi vous rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi; depuis le commencement. Je vous ai dit ces choses afin que vous ne soyez pas scandalisés. Ils vous chasseront des synagogues; et vient l'heure où quiconque vous tuera croira rendre service à Dieu. Et ils vous traiteront ainsi, parcequ'ils ne connaissent ni le Père ni moi. Je vous ai dit ces choses, afin que lorsque l'heure sera venue, vous vous souveniez que je vous les ai dites.

Cette parole divine éclaire toute l'histoire de l'Église.

Lundi, 2 juin.—Ve jour de l'Octave de l'Ascension.

Mémoire des saints Martyrs Marcellin, Pierre et Erasme. Marcellin, prêtre, et Pierre, exorciste, souffrirent le martyre à Rome, en 301, sous Dioclétien. Ils ont leur église non loin de Saint-Jean de Latran, sur la via Merulana. Saint Erasme, évêque dans la Campanie, fut martyrisé dans la même persécution, à Formies, l'an 302.

Unissons-nous aussi à l'Eglise de France qui célèbre en ce jour la mémoire glorieuse des illustres martyrs de Lyon, victimes de la cruelle persécution ordonnée par l'empereur philosophe Marc-Aurèle: le saint évêque Pothin et ses compagnons Maturus, Sanctus, Blandine, Atale, Alexandre.

Mardi, 3 juin.—VIe jour dans l'Octave de l'Ascension.

Notre calendrier n'en fait pas mention, mais c'est aujourd'hui en France la fête de sainte Clotilde, reine des Francs, épouse du roi Clovis. Toute l'histoire de France et des Français, et même toute l'histoire de l'Eglise, est redevable à sainte Clotilde, à la sagesse de sa conduite et à la ferveur de ses prières de la conversion de la Fille aînée de l'Eglise. C'est plus qu'il ne faut pour lui mériter à jamais notre vénération et notre reconnaissance.

Mercredi, 4 juin.—Saint François Caracciolo.

Ce saint, fondateur de l'ordre des Cleres réguliers mineurs approuvé par Sixte V, était né dans les Abruzzes et c'est à Naples qu'il fonda sa congrégation qu'il propagea lui-même jusqu'en Espagne. D'une pureté de vie et d'une humilité admirables, saint François fut averti, à l'âge de quarante-quatre ans, dans la sainte Maison de Lorette de sa fin prochaine qui arriva bientôt après, à Agnoni l'an 1608, le jour de la fête du Saint Sacrement.

Jeudi, 5 juin.—Octave de l'Ascension.

C'est aussi aujourd'hui la fête de l'apôtre de l'Allemagne, saint Boniface martyrisé l'an 755, le 5 juin, chez les Frisons. Appelé d'abord Winfrid, saint Boniface était né en Angleterre où il embrassa la vie monastique. Pressé du désir de convertir les payens, il obtint de son abbé la permission de passer chez les Frisons, alors en guerre contre Charles Martel. Il dut revenir en Angleterre, et ce n'est qu'après quelques années qu'il put passer en Allemagne, après avoir reçu la mission du Souverain Pontife d'aller évangéliser ce pays. Ce qu'il fit avec grande succès. Il fut archevêque de Mayence et ses reliques reposent dans la célèbre abbaye de Fulda. Il contribua à la conversion de la Belgique. Légat du Saint Siège, il fut délégué par Grégoire III pour consacrer Pepin roi des Francs.

Vendredi, 6 juin.—Saint Norbert.

Saint Norbert, fondateur des Prémontrés, archevêque de Magdebourg, était né à Xanten sur la rive gauche de Rhin en 1080. Méprisant la cour et les honneurs auxquels sa naissance lui permettaient d'aspirer, il voulut être prêtre pour mener une vie pauvre et mortifié. Il se retira au diocèse de Laon, où l'évêque le retint et où il fonda l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré, qui se répandit promptement dans toute l'Europe, après avoir été approuvé par le pape Honorius II. Il eut aussi à combattre à Anvers, où elle faisait des ravages, l'hérésie manichéenne de Tanquelin, mélange d'impiété et de lubricité exploité par cet imposteur. Elevé au siège archiepiscopal de Magdebourg, il y fut le zélé défenseur de la discipline ecclésiastique. Il y mourut en 1134. Il fut canonisé en 1582 par Grégoire XIII. En 1627 ses reliques furent transportées de Magdebourg, tombé aux mains des luthériens, à Prague capitale de la Bohême, dont il fut alors proclamée le patron et le protecteur.

Samedi, 7 juin.—Vigile de la Pentecôte.

Cette vigile est particulièrement solennelle et l'on y renouvelle la bénédiction des fonts baptismaux, suivie du chant des Litanies, comme au Samedi Saint. Cette bénédiction, avec la cérémonie du baptême des catéchumènes suivie de la messe, avait lieu autrefois dans la nuit, tout comme au Samedi Saint.

Dimanche, 8 juin.—Jour de la Pentecôte.

Comme la fête de Pâques, celle de la Pentecôte avait existé dès l'ancienne loi. Cinquante jours après la Pâque, qui rappelait la délivrance d'Israël et le passage de la Mer Rouge, Dieu avait donné la loi à son peuple du sommet du Sinaï. La première fête de la Pentecôte rappelait cette promulgation du Décalogue et présageait la descente du Saint-Esprit sur l'Eglise, sur le nouveau et plus grand peuple de Dieu. Le jour de la Pentecôte était aussi chez les Hébreux la fête des prémices: on y offrait à Dieu la première gerbe de la moisson et les premiers fruits de la terre.

Tous ces rites symboliques et ces souvenirs de la loi ancienne ont été absorbés dans le mystère immense de la descente visible du Saint-Esprit sur l'Eglise. C'est de ce jour que date, non la fondation, mais la confirmation de l'Eglise, commençant ici bas son pèlerinage plusieurs fois séculaire et même plusieurs fois millénaire, pour instruire toute l'humanité rachetée et pour l'incorporer au Christ immortel par les Sacraments. C'est de ce jour qu'est commencée la prédication apostolique à travers le monde, prédication confirmée par de nombreux miracles et d'incessants bienfaits, prédication presque partout méprisée par l'orgueil, redoutée des passions, persécutée par les dominateurs jaloux du genre humain.

Nous voudrions citer ici les pages si belles de

Dom Guéranger décrivant et expliquant le mystère sacré de ce jour, mais l'espace nous manque pour citer tout ce qu'il faudrait.

Donnons la traduction des prières liturgiques, où nous retrouverons l'invocation ordinaire au Saint-Esprit, que la piété des chrétiens leur fait réciter si fréquemment, le *Veni Sancte Spiritus*.

Voici l'introït de la messe :

L'Esprit du Seigneur a rempli la terre entière, alleluia; et lui qui embrasse toutes choses, possède et communique la science du langage, alleluia, alleluia, alleluia.—Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dissipés; que ceux qui le baissent fuient devant sa face.

Et voici l'oraison si souvent répété au commencement des exercices de piété, dont on retranche seulement en d'autres temps, les mots : *bodierna die, en ce jour*:

O Dieu qui avez éclairé en ce jour les cœurs des fidèles par la lumière du Saint-Esprit, accordez-nous par le même Esprit de goûter ce qui est bien et de jouir sans cesse de la consolation dont il est la source. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Après l'Épître, racontant la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et les disciples réunis dans le Cénacle, l'Église chante avec l'Alleluia l'invocation traditionnelle : *Emitte Spiritum tuum et creabuntur: et renovabis faciem terræ.—Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium: et tui amoris in eis ignem accende.—Envoyez votre Esprit, et une création nouvelle s'opérera et vous renouvelerez la face de la terre.—Venez, ô Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles et allumez en eux le feu de votre amour.*

Entendons aussi la belle préface de ce jour, qui sera celle de toute l'Octave:

Oui, c'est une chose digne et juste, équitable et salutaire, que nous vous rendions grâces, toujours et en tous lieux, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel; par Jésus-Christ Notre Seigneur: qui étant monté au-delà de tous les cieux et s'étant assis à votre droite, répand aujourd'hui sur tous les enfants de l'adoption, l'Esprit-Saint qu'il avait promis. Sa venue excite un transport universel de joie, et la race humaine se livre à l'allégresse sur toute la surface de la terre, en même temps que les Vertus et les Puissances angéliques chantent l'hymne à votre gloire répétant sans fin: Saint ! Saint ! Saint !

Tout le monde connaît, et peut facilement en trouver la traduction, la prose touchante de la Messe de ce jour, attribuée au pape Innocent III, et l'hymne des vêpres si solennelle et si suppliante qui nous vient du IX siècle et dont la composition est attribuée au pieux et grand empereur Charlemagne.

Lundi, 9 juin.—De l'octave.

Comme l'octave de la Pentecôte est une octave privilégiée qui l'emporte sur toute autre fête de cette semaine, ce qui veut dire que ce mystère de la descente

du Saint-Esprit dans l'Église et dans les âmes doit rester au premier rang de nos pensées, donnons ici un bref résumé de la doctrine touchant les dons du Saint-Esprit. Nous l'empruntons à l'*Année Chrétienne* de M. le chanoine Bouloumoy.

“L'abondance des grâces du Saint-Esprit consiste principalement dans les sept dons de cet Esprit sanctificateur. Les voici énumérés au chapitre XI d'Israël. Le prophète parle du Messie.

“L'esprit du Seigneur se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété; et il sera rempli de la crainte du Seigneur.

“Pourquoi sept dons ?

“L'Ange de l'École, saint Thomas d'Aquin, répond à cette question, avec sa maîtrise accoutumée.

“Les dons, dit-il, rendent l'homme plus apte à suivre promptement les inspirations du Saint-Esprit.”

“De ce principe, il déduit que les dons ont pour effet de perfectionner l'homme dans sa raison et dans sa volonté.

“1o Dans sa raison. D'abord par la connaissance de la vérité; c'est l'œuvre des dons d'*intelligence* ou d'*entendement* et de *conseil*. Ensuite par la juste appréciation de la vérité, à quoi nous mènent les dons de *sagesse* et de *science*.

“2o Dans sa volonté. Envers Dieu et le prochain : le don de *piété* réalise ce but. Envers lui-même: l'homme a besoin d'être prémuni contre la crainte des dangers: la *force* obtient ce résultat; d'être affermi contre l'entraînement des plaisirs sensibles: c'est le travail de la *crainte de Dieu*.

“Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement la nature de chacun de ces dons.

“La *Sagesse* nous fait connaître, rechercher et aimer les vrais biens, c'est-à-dire ceux de l'éternité. Une âme sage ne s'attache pas aux choses qui passent, mais fixe ses affections en Dieu, qui demeure éternellement.

“L'*Intelligence* nous fait comprendre et saisir les vérités révélés, autant du moins que la chose est possible en ce monde à notre faible raison.

“Le *Conseil* nous dirige dans le choix de ce qui peut le plus contribuer à la gloire de Dieu et à notre sanctification. Il nous aide aussi à diriger les autres.

“La *Force* nous donne le courage de remplir nos devoirs, de supporter nos peines et de tout sacrifier, s'il le faut, pour le salut de notre âme.

“La *Science* éclaire notre esprit, nous préserve des opinions fausses et dangereuses, et nous apprend à juger les choses du temps au point de vue de l'éternité.

“La *Piété* perfectionne nos sentiments vis-à-vis de nos parents et de nos supérieurs, et surtout nous communique l'empressement pour tout ce qui est du service de Dieu.

“La *Crainte de Dieu* nous détourne du péché et de ce qui peut déplaire à Dieu. Ce n'est pas la crain-

te de l'esclave à l'égard de son maître, mais celle du fils, qui, pour rien au monde, ne voudrait contrister le meilleur des pères."

Mardi, 10 juin.—De l'Octave.

Mercredi, 11 juin.—De l'Octave. Quatre-Temps.

On fait mémoire en ce jour de l'apôtre saint Barnabé, compagnon et disciple de saint Paul, dont il partagea les travaux apostoliques à Antioche et dans l'île de Chypre, dont saint Barnabé était originaire et où il finit sa vie par le martyre, vers l'an 50.

Jeudi, 12 juin.—De l'octave.

Mémoire de saint Jean de Saint-Façond, religieux de l'ordre Saint-Augustin, célèbre par ses prédications et par les conversions qu'il opéra dans l'Espagne sa patrie.

C'est aussi la fête des Saints Basilide, Cyrinus, Nabor et Nazaire, nobles soldats romains, martyrisés sous Dioclétien.

Vendredi, 13 juin.—De l'Octave.

Mémoire du grand thaumaturge populaire, saint Antoine de Padoue. Né en Portugal et descendant de Godefroy de Bouillon, saint Antoine commença sa vie religieuse avec les chanoines réguliers de Saint-Augustin. Plus tard, le désir du martyre le fit entrer chez les fils de saint François d'Assise, où sa science, sa sainteté, son pouvoir des miracles brillèrent d'un incomparable éclat, au cours de ses innombrables prédications en Italie et en France. Il mourut à Padoue, en 1231, à l'âge de trente-cinq ans.

Samedi, 14 juin.—De l'Octave.

Mémoire de saint Basile le Grand, docteur de l'Eglise.

Ami et compagnon d'études à Athènes, de saint Grégoire de Nazianze, saint Basile était né en Cappadoce. Après avoir été moine et prédicateur de la parole de Dieu pendant plusieurs années, notamment dans le Pont, il succéda sur le siège de Césarée à Eusèbe, dont il avait été l'auxiliaire. Modèle de piété et de mortification, saint Basile composa des écrits qui lui donnent rang parmi les quatre plus grands docteurs de l'Eglise grecque. Il mourut le 1 janvier de l'an 379, après avoir défendu avec un égal courage la doctrine catholique, les droits et la discipline de l'Eglise.

Fin du Temps Pascal.

Dimanche, 15 juin.—Fête de la Très Sainte Trinité.

Le dogme de la Sainte Trinité est le premier des

dogmes chrétiens. Il est le fondement même de notre religion; un de ceux dont la connaissance et la croyance sont nécessaires au salut. C'est contre ce dogme, le plus incompréhensible à notre raison, que sont venues se briser les attaques impuissantes de tant d'hérésies suscitées par Satan, au cours des siècles.

Le langage de la liturgie exprime admirablement ce dogme de la Trinité, en lui rendant les adorations entières et profondes que nous lui devons.

Voici d'abord l'introït :

Béni soit la Trinité sainte et l'Unité indivisible; célébrons-la, car elle a agi avec nous dans sa miséricorde. Seigneur, Notre Dieu, combien est admirable votre nom par toute la terre !

La collecte est plus explicite :

Dieu tout puissant et éternel, qui avez accordé à vos serviteurs de reconnaître, par la confession de la vraie foi, la gloire de l'éternelle Trinité, et d'adorer l'Unité dans votre majesté souveraine; daignez nous rendre fermes dans cette même foi, et nous protéger toujours dans les adversités. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

La collecte par laquelle on fait mémoire du premier dimanche après la Pentecôte est aussi très belle :

"O Dieu qui êtes la force de ceux qui espèrent en vous, soyez propice à nos demandes; et puisque l'infirmité de l'homme mortel ne peut rien sans vous, accordez-nous le secours de votre grâce, afin qu'en exécutant ce que vous nous commandez, nous puissions vous plaire de volonté et d'action. Par Jésus-Christ Notre Seigneur."

L'Evangile nous rappelle, avec la vérité du dogme de la Trinité, la nécessité de sa vertu pour notre sanctification par les sacrements. Le voici, pris de saint Mathieu :

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit; leur enseignant à garder tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Donnons encore aujourd'hui la traduction de la belle préface de ce jour, qui est aussi celle des dimanches qui n'en ont pas une particulière à raison d'une fête coïncidente.

Belle dans la majesté et la précision de son latin, cette préface garde encore de sa beauté dans la traduction suivante, qui est de Dom Guéranger :

Oui, c'est une chose digne et juste, équitable et salutaire, de vous rendre grâce en tout temps et en tous lieux, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui, avec notre Fils unique et le Saint Esprit, êtes un seul Dieu, un seul Seigneur: non en ne faisant qu'une seule personne, mais trois en une seule substance. Car ce que nous croyons, sur ce que vous avez révélé, au sujet de votre gloire, nous le croyons aussi, sans aucune différence, de votre Fils et du Saint-Esprit; en sorte que, con-

fessant une véritable et éternelle Divinité, nous adorons la propriété dans les personnes, l'unité dans l'essence et l'égalité dans la majesté. C'est le sujet de la louange éternelle des Anges et des Archanges, des Chérubins et

des Séraphins qui ne cessent de créer d'une voix unanime: Saint ! Saint ! Saint !

L'ABBE J.-A. D'AMOURS.

Au 22e Bataillon Canadien-Français

La "Vie Canadienne" se fait un devoir et un plaisir de publier les principaux discours qui ont salué à Québec le retour de notre glorieux 22e bataillon.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Au nom de la Province de Québec, j'ai l'honneur de saluer en vous les valeureux commandants, officiers, sous-officiers et soldats du glorieux 22ième.

Avec l'émotion profonde que nous cause l'absence de nos frères disparus, je salue au nom de leurs parents et amis, au nom des citoyens de votre Province, tous ceux qui sont morts au champ d'honneur, et qui sont restés ensevelis en France, dans les plaines qu'ils ont libérées.

Je sais qu'à cet instant c'est vers eux que se portent votre esprit et vos cœurs, et que vous souffrez cruellement qu'ils ne soient pas à vos côtés, pour entendre nos acclamations et partager nos réjouissances. Mais, si vous écoutez la voix de ces morts, elle vous dira de recevoir pour eux cet hommage qui leur est dû, de vous livrer entièrement à la joie du retour, et de sourire à leurs mères, et à leurs sœurs, qui auront ainsi l'illusion de les retrouver en vous. Quant à nous, croyez-bien que nous gardons fidèlement le pieux souvenir de vos vaillants camarades, dont les tombes s'alignent à tous les endroits du front où il eut des positions difficiles à enlever et de grandes victoires à remporter. C'est pour eux et pour vous que les vivats montent de toutes les poitrines, que des drapeaux s'agitent dans toutes les mains. Et nous élèverons bientôt à vos morts des monuments qui correspondront aux arcs de triomphe qui se dressent sur votre passage.

Cette acclamation générale et si vibrante, vos exploits l'ont méritée, vos exploits qui tiennent de l'épopée.

C'est tout d'abord l'entrain que vous mettez à vous rendre aux tranchées, dans les Flandres, sur la ligne de feu du mont Kemmel, où les sapeurs Allemands n'en reviennent pas de votre courage et de votre habileté à contre-saper. Le major Roy est le premier à montrer comment les officiers du 22e sauront mourir pour sauver leurs hommes.

Votre ténacité et votre endurance s'affirment aux cratères de Saint-Eloi, pour se transformer en une valeur irrésistible sur la Somme, et dans cette légè-

daire attaque de Courcellette, alors que votre élan impétueux eut raison des Bavarois de la Garde.

Vous voici en face du plateau de Vimy, que les Allemands ont fortifié d'innombrables mitrailleuses et de fil barbelé. C'est à l'arme blanche que vous prendrez d'assaut la position ennemie, et que vous capturerez boches et mitrailleuses.

Lorsqu'il s'agira plus tard de déloger l'ennemi de la Côte 70, considérée imprenable, vous serez là, et les lieutenants DeVarennes, Huot et Gastien y resteront pour dire ce qu'il en a coûté.

L'on vous retrouvera à Passchendaele, à l'avance d'Amiens, à l'offensive d'Arras, à la prise de Cambrai, et le jour de l'armistice vous serez à l'attaque de Mons, luttant triomphalement jusqu'à la dernière heure, pour finalement fouler le sol allemand et franchir le Rhin.

Vous aurez jeté sur votre Province une gloire sans égale, et, le 15 septembre, 1916, le général Turner pourra écrire au brigadier-général Tremblay: "I wish to congratulate you and your splendid men for the success gained to day. In no batallion in the whole division is there a finer spirit, and the 22nd has never been asked to perform a duty that has not been well and willingly done. I am proud of our "Québécois". Et le 5 octobre suivant, le même général écrira au colonel Gaudet: "No batallion in the whole British Army has done better than your men, and I hope you will let the people of Canada know it". Mais le plus significatif des témoignages sera celui de M. James, le correspondant officiel chargé de faire connaître le rôle des troupes canadiennes au front. Cet homme, qui n'est pas non plus de votre race, écrira: "All the units that have so far taken part in the fighting have maintained the reputation of the Canadian Corps, but none has added a more glorious chapter than a French Canadian Batallion"—il n'est plus besoin de nommer le 22e:—which fought magnificently north of the Scarpe against extremely heavy odds. The general commanding their division said today: "The fighting of the French Canadian Batallion in my division was magnificent. Their spirit and morale is simply extraordinary. Yesterday I saw them, and in spite of their losses I found them smiling and ready to go in again if required".

Aussi le 22e compte-t-il deux Croix Victoria pour récompenser deux des plus brillants exploits de la

guerre, ceux du Caporal Keable et du lieutenant Brillant, deux Compagnons de St-Michel et St-George, cinq Ordre du Service Distingué, vingt-trois Croix Militaires, quatre-vingt-deux médailles Militaires, deux Médailles du Service Méritoire, des officiers et chevaliers de la Légion d'Honneur, des Médailles Militaires françaises et des Médailles de bronze italiennes. Tout récemment encore Sa Majesté le Roi décorait de ses mains trois officiers québécois: les majors Chassé, Routier et Dupuis. Dans cette grande guerre, où l'héroïsme s'est partout prodigué, c'est dans le 22e que l'on cite les cas exceptionnels d'un chapelain tué, d'un paie-maître blessé, et d'un refus général des hommes de se rendre à l'ennemi même en face d'une mort certaine. Les Allemands n'ont jamais réussi à faire prisonnier des soldats du 22e.

Voilà comment vous avez forcé à s'avouer vaincu ceux qui vivaient par le fer et par le sang; voilà comment vous avez brisé les armes qu'ils avaient forgées pour l'asservissement du monde, comment vous avez contribué à libérer le sol de votre ancienne mère-patrie et à réparer les injustices de 1871.

Mais où faut-il chercher le secret de votre indomptable énergie, sinon dans les enseignements de votre religion; dans les traditions de votre race, dans l'âme de vos ancêtres, dont vous incarnez les vertus. Catholiques, vous ne craignez pas la mort dans l'accomplissement de votre devoir. Fils de défricheurs qui savaient au besoin, tenir aussi bien le mousquet que la faux, vous avez porté le fusil comme si vous aviez de longs services. Vos ancêtres ayant l'habitude d'avancer, que ce fût pour lutter contre la forêt ou contre l'Iroquois, vous n'avez jamais su ce que c'était que de reculer. Il suffisait de vous rappeler la vie rude qu'ils ont menée, pour ne point tenir compte des souffrances à endurer. Vos exploits continuent simplement l'épopée de votre race, depuis le temps des guerres iroquoises jusqu'aux mémorables luttes qui ont conservé le Canada à la Grande-Bretagne.

Le talent stratégique qui s'est révélé chez vos officiers, en particulier chez vos commandants Tremblay et Dubuc, est dû à l'esprit clair et méthodique dont votre race a hérité. Et quand vous vous unissiez à votre chapelain pour prier avant la bataille, vous suiviez une pratique établie à votre vieux fort St-Frédéric, par le commandant Lusignan, ainsi qu'un de nos historiens le rappelait dernièrement. C'est sans doute à une semblable pratique que vous restiez fidèles lorsque vous vous rendiez, la veille de l'attaque de Lens, jusqu'au feu de barrage en chantant des chansons canadiennes, si bien que l'ennemi dut avoir recours aux obus asphyxiants pour mettre fin à des chansons qu'il trouvait trop entraînant.

C'est par où la province de Québec vous reconnaît.

A votre tour vous reconnaissez ces côtes et ces plaines où monte la moisson, où les champs seront bientôt lourds d'épis demandant à être fauchés, tandis que dans les villes, les usines attendent des bras vigou-

reux pour hâter leur production et augmenter la richesse matérielle qui libérera le pays des obligations contractées pendant la guerre. C'est la Patrie qui vous réclame, la terre canadienne où votre famille est enracinée depuis trois siècles, où s'est écoulée votre jeunesse, et où votre place vous attend. Qu'on la fasse bien grande.

A ceux qui craignent que tant d'années passées loin du foyer et hors du rouage de la vie civile ne rendent le soldat instable à son retour et ne le détournent de sa vocation première, vous répondrez par la stabilité caractéristique de votre race, et vous reprendrez la position qui vous était destinée dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce. Vous n'exigerez ni situation exceptionnelle ni traitement de faveur, vous estimant privilégiés de pouvoir mettre au service de votre pays le goût de l'effort et l'esprit d'initiative que vous avez acquis au front. Possédant une conscience plus nette du rôle de l'homme chrétien, un plus vif sentiment de solidarité humaine, une âme plus sensible à la douleur, un plus grand désir de justice, vous vous emploierez à remédier aux maux de la société, et à améliorer graduellement, sans révolution, le sort des travailleurs. Votre contact avec les misères de l'Europe vous aura rendus réfractaires aux utopies communistes, que de malheureuses victimes s'illusionnent à appeler bolchévisme, et dont notre pays est menacé comme d'une sorte d'influenza virulente qui fait son tour du monde. Les idées révolutionnaires à l'étendard rouge ne trouveront parmi vous ni complices ni recrues. Vous n'avez permis à aucune autre province d'avoir sur vous la supériorité de la bravoure en face de l'Allemand. Appelés maintenant à jouer un rôle dans la vie civile, vous vous mettez hardiment à l'œuvre, et fidèles aux enseignements de votre religion et aux traditions de votre race, vous verrez à ce qu'aucune autre province n'obtienne sur vous la supériorité morale, sociale et économique. Vous êtes un symbole de la victoire au sens qu'elle doit prendre et garder,— la sécurité du droit, la restauration de la société dans l'ordre familial et social, le respect des droits ethniques et historiques. Et c'est parce qu'après avoir fait une si belle moisson de gloire, vous nous aiderez à récolter les fruits de la paix, que nous sommes doublement fiers de vous.

De toute ma vie, je n'aurai eu de plus grand honneur et de plus grand bonheur que d'avoir salué au nom de la Province de Québec, en cette journée mémorable, les héros d'Amiens, d'Arras et de Courcellette.

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE SIR LOMER GOVIN

On m'a chargé, au nom de la population de votre bonne vieille province, de saluer votre retour au pays, ainsi que le retour de tous les vaillants militaires de la province de Québec. C'est un redoutable honneur. On trouve facilement les mots pour souhaiter la bienvenue à un étranger, fut-il lui-même un héros de la

grande guerre. Mais lorsqu'il s'agit des nôtres, des héros de notre race, de notre chair et de notre sang, les mots sont impuissants à exprimer ce que nous ressentons. Comme on l'a dit avec raison, il n'y a qu'un geste qui nous permettrait de tout dire sans même avoir à murmurer une seule parole; un geste plus éloquent que le langage et qui contient toute la somme des grandes admirations et des grandes affections: vous ouvrir nos bras et vous presser amoureusement sur nos cœurs, tout en refoulant les larmes de joie qui nous montent naturellement aux yeux.

Je suis comme la foule qui vous acclame et, ce geste, je voudrais qu'il me fut possible de la faire. Mais si nous ne pouvons tous vous presser sur nos poitrines, soyez assurés que nous continuerons à vous porter dans nos cœurs, comme nous le faisons depuis le jour où fut formé votre immortel bataillon.

Près de cinq années ont passé depuis la date où eut lieu, à Montréal, l'assemblée du Parc Sohmer où furent enrôlées les premières recrues du 22e. Tous les événements de cette soirée sont restés gravés dans mon souvenir. Je revois votre ancien chef, le Colonel Gaudet. J'entends encore la voix des orateurs nous parlant des soldats de Montcalm et de Salaberry et nous assurant de l'héroïsme que vous ne manqueriez de déployer à leur exemple.

Puis, ce fut le départ pour St-Jean où les cadres du régiment devaient bientôt se remplir. Après St-Jean, vint Amherst. Un peu plus tard, vous étiez au camp de Sandling où devait se terminer votre entraînement. Vous appeliez déjà de vos vœux l'heure qui vous mettrait en présence de l'ennemi. Vous étiez jeunes et ardents. Vous aviez soif d'action, vous aviez une noble cause à défendre et, comme tous les braves, vous méprisiez la mort. Faut-il l'avouer? Peut-être aviez-vous entendu, sur le compte de votre race, des propos désagréables qui vous étaient allés droit au cœur et il vous pesait de ne pouvoir prouver votre valeur. Mais la minute de votre départ approchait. Le 15 septembre, vous touchiez pour la première fois le sol de France. Encore quelques jours, et vous étiez dans la mêlée. Or, en même temps que vous entriez dans l'ardente fournaise, vous entriez du même coup en pleine gloire. Votre réputation allait bientôt s'établir rapidement, puis grandir avec chaque bataille jusqu'à ce que vous deveniez, de l'aveu de tous, un des beaux et des plus intrépides bataillons, non pas seulement du Canada—ce qui eût été assurément fort honorable—, non seulement de l'Empire britannique—ce qui eût été glorieux—, mais encore de tous les pays alliés. Oui, parmi les troupes d'élite qui combattirent pour le triomphe du droit et de la justice, vous aviez des égaux mais vous n'aviez pas de supérieurs.

Si, jusque-là, nous vous avons suivis avec intérêt, nous commençâmes dès lors à vous suivre avec une admiration à laquelle se mêlait une indicibleangoisse. Cette angoisse, vous la comprenez sans

doute. C'est toute notre chair qui se révoltait à la pensée que, innocents du crime que des hommes avaient osé commettre en déchaînant la guerre sur le monde, vous étiez exposés à la mort et que des camarades à vous tombaient à vos côtés pour ne jamais plus se relever.

Vous avez parcouru en tous sens les routes des Flandres et de la Somme: que de petites croix blanches n'avez-vous pas semées sur le bord de ces routes! Dans cette terre si hospitalière de France, que de vaillants, que d'héroïques petits gas de chez nous n'avez-vous pas enterrés dans les plis du drapeau! Car vous avez payé lourdement votre tribut de sang. Les mères canadiennes en savent quelque chose, elles qui ont pleuré toutes les larmes de leurs yeux. Dans ce jour de fête, ayons une pensée de reconnaissance pour ceux que vous avez laissés là-bas et que nous ne verrons jamais plus. Sachons unir leur jeune gloire à notre grand bonheur. Ils étaient vos collaborateurs et quels collaborateurs désintéressés, lorsque vous avez écrit quelques-unes des pages les plus passionnantes et les plus mémorables de notre histoire. Ces pages, faut-il les nommer? C'est St-Eloi, c'est Loos, c'est Courcellette, c'est Vimy, c'est Lens, c'est Arleux, c'est Cherisy, c'est Passchendaele, c'est Cambrai et c'est Amiens. Noms qui sonnent comme des fanfares et qui sont bien à nous maintenant. Ils font partie de notre patrimoine et ils seront un jour inscrits sur nos monuments et sur nos édifices publics pour rappeler aux générations futures les faits d'armes de notre immortel 22e. Vos noms passeront également à la postérité. Vous êtes encore de tout jeunes gens et, cependant, vous êtes déjà entrés dans l'histoire, dans la grande histoire d'une période souverainement dramatique. Vos noms voisineront, dans nos annales, ceux de Montcalm, de Lévis, de Bougainville et de Salaberry.

Bientôt se créeront autour de vous des légendes comme il s'en est créé pour les soldats de la Grande Armée. J'aime à le proclamer: jamais la légende n'approchera la réalité en beauté. Et c'est un jour inoubliable pour nous que de vous recevoir tel que vous apparaissez à nos yeux sous le fardeau de la gloire et des honneurs: héros d'une guerre épouvantable qui a failli compromettre à tout jamais le trésor de la civilisation chrétienne. Ce trésor, vous l'avez défendu au prix de votre sang et vous l'avez sauvé d'un anéantissement certain. Soyez-en bénis. Merci au nom des sept à huit générations de Canadiens-français qui reposent sur ce sol et qui ont ardemment aimé la justice et le droit. Merci au nom de la population actuelle de notre province. Merci au nom de nos descendants pour qui vous avez conservé la dignité d'hommes libres.

Maintenant que la tempête est passée, maintenant que vous avez réussi à dompter la bête de proie de l'Europe, maintenant qu'il est permis à l'humanité de vivre autrement qu'en tremblant, maintenant que votre œuvre est terminée, vous revenez au pays

natal pour y reprendre une place qui vous est spécialement réservée dans vos foyers. Avant de recevoir le baiser de vos mères, de vos sœurs et de vos fiancées, c'est le baiser de la nation toute entière que je me permets de vous offrir en cette minute où vous foulez, pour la première fois, depuis votre départ, le sol de la patrie reconnaissante.

DISCOURS DE M. LE CHANOINE LAFLAMME, CURÉ
DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME

Officiers et soldats.

C'est une grande joie pour tous vos compatriotes de vous souhaiter une enthousiaste bienvenue au pays natal, et cette joie est particulièrement douce au cœur du curé de Notre-Dame de Québec, à qui incombe l'honneur de se faire auprès de vous l'interprète de l'Eglise, en cette mémorable circonstance.

En vous accueillant aujourd'hui, dans la première église du Canada, vous les fils glorieux et bien-aimés de la patrie canadienne, l'antique Nouvelle-France, vous qui venez de rendre à la vieille France, comme à la métropole britannique, un si juste et si héroïque témoignage de dévouement et de reconnaissance, en vous accueillant, dis-je, en cette vénérable église, où sont déjà rassemblés les membres distingués de notre société civile et religieuse, je songe à la longue lignée de mes prédécesseurs au cours de nos trois siècles d'histoire, et je sens qu'ils s'unissent à moi pour vous proclamer les dignes descendants des valeureux soldats, dont ils ont, ici même, béni les armes et célébré les victoires.

C'est du pied des autels que sont partis, il y a déjà quatre années, et quelles années! les premiers groupes de votre bataillon d'élite, et c'est au pied des mêmes autels que vous revenez aujourd'hui avec la fière satisfaction d'avoir accompli jusqu'au bout le plus héroïque devoir : vous les premiers enrôlés qui survivez si peu nombreux, et vous les dignes compagnons de vos frères aînés.

L'Eglise vous bénissait au départ et vous promettait ses prières pour la dure et crucifiante montée vers la gloire. Elle vous bénit au retour avec une estime et un amour qui ont grandi pour vous, en son cœur, à mesure qu'elle a mieux connu la longue suite de vos valeureux exploits, et le martyrologe non moins long de vos sublimes sacrifices.

Mais, en même temps qu'elle vous donne ses affectueuses bénédictions, l'Eglise vous invite à vous unir avec elle pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces.

Que de motifs pressent vos cœurs de chanter en ce jour l'hymne de la reconnaissance!

La vie militaire est faite de discipline et de renoncement, elle impose des privations et des fatigues, elle commande souvent jusqu'au sacrifice suprême du sang.

Chers soldats, c'est une grâce de Dieu que d'être

fidèle à tout son devoir dans la rude carrière des armes. Eh ! bien, nous savons quelle réputation de courage et d'héroïsme s'est justement acquise votre bataillon d'élite, jusqu'au point d'égaliser la gloire des plus braves régiments de France et d'Angleterre. Ah ! remerciez Dieu de ces vertus guerrières, dont vous avez donné de si nobles exemples et dont s'enorgueillissent aujourd'hui tous vos compatriotes. Oui, remerciez Dieu d'avoir été, par votre vaillance et votre générosité, les artisans de notre gloire canadienne-française.

Remerciez Dieu de vous avoir préservés de la mort et de vous ramener sains et saufs au pays, où vous attendent les chaudes et douces tendresses du foyer. Que de fois, sans doute, sur les champs de bataille, dans les brillants assauts ou dans les tenaces défensives, vous avez senti la mort vous frôler de son aile et choisir ses victimes tout à vos côtés. Que de fois peut-être vous êtes sortis de la fournaise ardente où crépitait la mitraille, en vous disant : comment se fait-il que je n'y sois pas resté, comme tant de mes frères d'armes ?

Grâce et bienfait de Dieu, chers et valeureux soldats : remerciez l'en de tout cœur.

Remerciez Dieu, enfin d'avoir préservé vos âmes des contacts du mal, ou de les en avoir purifiées par sa grâce. Vous avez été des soldats croyants et pratiquants. Vous avez profité des secours spirituels que vous a procurés l'Eglise, même sur les champs de bataille, et parfois au prix de grands sacrifices. C'est à ces secours surnaturels que vous devez d'avoir pu aller au feu, l'âme blanche et le cœur vaillant : grâce de Dieu qui explique votre bravoure poussée parfois jusqu'à la témérité. Dites-en au Seigneur un merci cordial et sincère.

Nous unissons donc nos voix et nos cœurs pour faire monter vers le ciel le cantique de la reconnaissance; nous remercions Dieu nous-mêmes des bienfaits dont nous vous sommes redevables, à vous braves officiers et valeureux soldats du 22^{ième} bataillon.

Mais permettez qu'ici, répondant aux sentiments de vos cœurs, nous dirigions nos pensées vers les champs lointains, encore désolés mais glorieux à jamais, où tant de vos compagnons ont consommé le suprême sacrifice pour la cause du droit et de la justice.

La joie de votre retour ne doit être assombrie d'aucune pensée de deuil; je le sais. Mais ce n'est pas une pensée de deuil, c'est plutôt une pensée de triomphe qu'éveille le souvenir à jamais vivant dans nos cœurs de ceux si nombreux que la mort a pris dans vos rangs, de ceux qui ont donné leur vie généreuse et forte, pour sauver des patries, pour sauver d'autres vies, pour sauver des âmes. Nos pensées et nos cœurs vont vers eux en ce jour, et nous sentons bien qu'eux aussi s'unissent à nos louanges et à nos prières.

O morts à jamais chers et glorieux, dans les remerciements qui montent de nos cœurs, dans les acclamations dont nous saluons le retour de vos frères,

dans les larmes que la joie et l'émotion mettent en nos yeux, il y a des larmes plus brûlantes, il y a des acclamations presque coupées de sanglots, il y a des remerciements et des louanges plus émus, pour vous, nobles victimes de la guerre, pour vous dont les corps mutilés reposent là-bas, en terre de France, de Belgique ou d'Angleterre, pour vous qui parmi tous les sacrifices prévus à votre départ et accomplis par votre bravoure, avez accepté et consommé celui de ne plus jamais revoir ici-bas ni le pays ni les êtres si chers à vos cœurs. Mais vos âmes vivent avec Dieu, nous en avons l'intime confiance. Ni aux yeux du souverain Maître, qui vous en donne la récompense, ni aux yeux de vos compatriotes et de nos alliés qui en bénéficient, votre héroïque sacrifice n'a été perdu. La victoire qui assura la paix est à vous; elle vous est due, ô morts glorieux, comme elle est due aux braves officiers et soldats que nous recevons aujourd'hui avec tant de joie et de fierté. Les uns et les autres, vous avez été nos sauveurs, vous avez sauvé notre vie nationale.

Sans vous, officiers et soldats, et sans tous ceux des nôtres enrôlés dans d'autres bataillons, que nous ne voulons ni ne pouvons séparer de vous, qui ont droit à la même gloire et aux mêmes remerciements, puisqu'ils ont les mêmes mérites, sans vous, sans tous nos compatriotes qui ont servi sous les drapeaux au cours de la grande guerre, ce ne sont pas seulement nos intérêts les plus chers qui eussent été mis en péril: notre honneur même eût été gravement entaché. Sans votre courage, sans vos hauts faits, sans vos sacrifices et sans vos morts, que serait aujourd'hui dans notre propre pays et dans le monde entier notre réputation et notre situation de Canadiens-français et de catholiques? Pas besoin d'en faire la description ni la démonstration. Nous savons ce qui aurait été accompli, par ce qui a été tenté.

Les Canadiens-français et les Canadiens catholiques doivent donc une profonde reconnaissance à ceux des leurs, à ceux de leur sang et de leur foi, qui ont pris leur part généreuse dans la défense de la patrie et de ses alliés.

De plus en faisant noble figure parmi tous les braves soldats fournis et supportés par le Canada tout entier, vous avez non seulement sauvé nos intérêts les plus chers, vous avez encore augmenté le patrimoine de gloire commun à notre vaste pays, vous avez contribué à cimenter l'union des races, et vous avez ainsi assuré le progrès et la prospérité de la patrie canadienne.

L'Angleterre vous doit elle-même de la reconnaissance. Elle vous l'exprimait tout récemment par l'honorable entremise de sa Majesté le Roi George V. Votre exemple, vos efforts, vos succès et vos sacrifices ont eu leur part glorieuse et inoubliable dans le salut de tout l'empire britannique, attaqué par son plus traître, son plus redoutable ennemi, menacé dans

son existence même. Vous avez ainsi contribué, par un heureux retour, à sauvegarder l'honneur du drapeau qui protège ici même nos libertés et nos droits.

Il est une autre patrie dont la Providence a détaché nos destinées politiques particulières, mais dont elle n'a pu ni voulu détacher nos cœurs, une vieille patrie dont notre métropole est devenue l'amie et l'alliée, et à laquelle nous unissent toujours, avec les liens d'une histoire longtemps commune, la langue, la foi, des traditions et même des lois, toute la grande civilisation gallo-romaine catholique dont elle a imprégné nos origines et dont nous continuons de ressentir la claire et géniale influence. J'ai nommé la France, que viennent de rendre plus chère que jamais à toute l'humanité sa valeur, ses sacrifices et son héroïsme incomparable. C'est sur son sol et sur celui de la Belgique sa sœur, royaume du chevaleresque Albert I, c'est pour elle, que vous avez effectivement le plus combattu. C'est elle que vous avez d'abord contribué à sauver, puisque sa position d'avant-garde l'exposait aux plus durs assauts et lui imposait les plus sanglants sacrifices. Vous avez donc été du nombre des défenseurs et des sauveurs de notre vieille France, en combattant avec ses fils glorieux, ces merveilleux soldats, qui vous ont de suite reconnus comme leurs frères, par l'âme tout autant que par la langue. Vous avez ainsi rattaché par de nouveaux liens du sang les fils de la Nouvelle-France à leur ancienne mère-patrie, ce pays de foi et d'idéal dont notre saint Père le Pape lui-même disait tout récemment qu'il regrettrait de ne lui être attaché que par le cœur. Après un tel hommage du Souverain Pontife, il doit nous être doublement cher d'être français d'origine, de race et de langue, et à vous il doit être doublement glorieux et doux d'avoir défendu, avec notre propre cause et celle de notre métropole, la cause de la France; d'avoir ainsi contribué à lui donner "l'accroissement de gloire et de bonheur" que lui souhaitait, il y a quelques semaines à peine, le Chef de la chrétienté.

Nous devons donc vous remercier, chers et valeureux soldats d'avoir payé envers notre ancienne mère patrie le tribut de gratitude que nous lui devons à plus d'un titre, et de l'avoir fait noblement, à la française, en lui sacrifiant sans compter ce que vous aviez de meilleur: votre jeunesse et votre sang.

Et maintenant, chers amis, permettez-moi un dernier mot d'exhortation: gardez fièrement et toute votre vie la belle devise de votre glorieux bataillon.

La paix vous a délivrés des ennemis barbares que vous avez combattus bien en face, dont vous avez bravé les armes et brisé la résistance; les ennemis que vous avez repoussés du sol de France et que vous avez définitivement vaincus.

Mais des ennemis, vous en rencontrerez d'autres dans la vie. Fidèles à votre devise, vous les regarderez bien en face, non pas pour les provoquer, mais pour

défendre contre eux, sans peur et sans défaillance, les droits sacrés qu'il tenterait d'attaquer. Vous rencontrerez assurément les ennemis de vos âmes. Oh ! mes chers amis, devant ceux-là, comme devant les autres, et ne faut pas tourner le dos. Oui, face à l'ennemi, toujours ! Armés des forces d'en haut, lutez chrétiennement ; pas de lâche compromission, et vous pouvez compter que la victoire couronnera ces combats incessants de la terre, dont le ciel est le prix.

Et puis à côté de votre glorieuse devise, placez cette autre qui doit être la devise de tout cœur loyal et généreux : noblesse oblige. Oui, chers amis, il faut que vous portiez dignement le fleuron d'honneur qui orne aujourd'hui vos fronts. Gardez précieusement le souvenir de vos gloires : il vous préservera peut-être de bien des défaillances ; il vous gardera dans le chemin du devoir et de la vertu.

Et maintenant, ô Vierge Immaculée, patronne de cette Basilique, daignez bénir cette phalange des fils valeureux de notre race. Levés spontanément pour la défense d'une cause sacrée, ils nous reviennent aujourd'hui le front auréolé d'héroïsme et de Victoire. Bénissez-les, eux et tous leurs compagnons, ceux restés là-bas, en terre d'Europe, ceux revenus avant eux et ceux à venir encore ; bénissez-les pour les beaux gestes et les vaillants exploits dont ils ont embelli notre histoire, bénissez-les pour les grandes actions qu'ils veulent encore accomplir, à l'honneur de l'Eglise et de la patrie, à la gloire de votre divin Fils, qui règne dans les cieux et qui leur réserve, par votre maternelle protection, les joies et les délices de la paix éternelle. Ainsi-soit-il.

DISCOURS DE M. LE BATONNIER DE QUÉBEC,
M. FERDINAND ROY, AU BANQUET DONNÉ AUX
OFFICIERS AU CHATEAU-FRONTENAC

Mon général (1), mon commandant (2),

Officiers et soldats du 22e, qui êtes-vous ? et qu'avez-vous donc fait, qu'à votre retour, pour vous rendre hommage, toutes les intelligences vous admirent, tous les yeux se mouillent de fierté, tous les cœurs volent vers vous ?

Nous savons bien que vous êtes des héros. Mais savez-vous bien, vous, quels héros vous êtes et quelle est votre victoire ? Vous l'avez peut-être oublié, en déposant les armes.

Eh bien ! Si l'un d'entre vous, le plus illustre commandant ou le plus obscur troupier, permettait à un civil de le tutoyer comme un camarade, voici ce que je voudrais dire au représentant-type du fameux régiment, pour lui rappeler le sens de ce triomphe, de ces fleurs, de cette apothéose.

—Petit soldat canadien, si, en te contemplant, nous vibrons de toutes les fibres de nos âmes, c'est que, sous ton uniforme défraîchi mais glorieux, nous admirons le triple triomphe de ta raison qui a su découvrir le vrai devoir, de ta vigueur physique qui a su l'accomplir, de ton cœur généreux qui a su couronner ton sacrifice de la suprême beauté. Si, par la vertu de ta seule présence, nous pouvons redire, que partout où tu passes, "il y a de la grandeur dans l'air", c'est que trois fois héros en ta personne, ta raison, ton bras, ton cœur, tu les as mis—pour les sauver tous trois—au service de ton pays, de ta race, de la patrie universelle.

* * *

En effet, soldat, d'où es-tu parti ? Quel est le chef-d'œuvre de ton génie ? Et d'où nous reviens-tu ?

Ton pays—il était bien loin des champs de bataille où les peuples s'égorgeaient. Notre noble fleuve, les villes et les villages qu'il baigne, nos plaines, nos montagnes et les lacs qui les reflètent, toute cette chère terre canadienne où il faisait bon vivre notre vie pacifique, elle pouvait sembler inaccessible au fléau mondial. Pour découvrir le nuage menaçant, il fallait lever la tête, regarder haut et loin, élargir par delà les mers notre horizon : petit soldat, en redressant ta taille, tu t'es trouvé assez grand pour le voir.

Aux aveugles, qui ici comme ailleurs, posaient à la recrue la question déprimante : "Pourquoi vas-tu te battre ?"—tu as dédaigné de répondre par des mots. Tu as laissé les tribuns et les scribes, incapables de porter le fusil, dire les discours vains, écrire les pages stériles. Ton pays en guerre, voilà le fait qui s'est révélé à ton bon sens, ce qui t'a mis l'arme à l'épaule et la farouche décision au cœur. Et alors, aux injures des uns, aux sarcasmes plus cruels des autres, méprisant tout, simplement, tu as fait la seule réponse victorieuse, tu as agi : tu es parti. Sacrifiant ta rancœur, même ton respect humain, sur l'autel du patriotisme saint, tu es parti, sans fleurs, sans ovations, et tu es allé quand même sur le sol de France défendre le sol du Canada.

* * *

Tu as fait mieux. Affermir avec ton corps les remparts de ton pays, c'était humainement beau ; mais devant l'assaut livré au bien le plus précieux de l'avoir national, tu as été idéalement grand. Portant, comme une croix, ton fusil ou ton glaive, tu as, toi aussi, gravi le calvaire où l'on voulait crucifier ta race.

Te sachant, à un moment tragique de la vie universelle, dépositaire du message ancestral, sentinelle de l'avenir, tu t'es souvenu.

Et t'élevant au-dessus d'un matérialisme aride, tu n'as pas voulu que, sur nos grèves et sur nos campagnes, le vent fécond des épopées séculaires cessât de souffler. Au foyer de la maison paternelle—l'hon-

(1) M. le Général Tremblay, ancien commandant du 22e.

(2) M. le lieutenant-colonel Desrosiers, commandant du 22e.

neur t'appelant là-bas—tu n'as pas voulu, en restant, respirer avec remords l'air où flotte la gloire des aïeux. Le flambeau de la chère et noble tradition, tu l'as saisi et dans notre ciel assombri le brandissant jusqu'aux étoiles, tu en as ranimé la flamme vacillante.

A sa clarté projetée sur les dix siècles d'histoire où se cachent tes origines, tu as pu lire, comme en un livre divin, le commandement de ton éternelle mission.

Aviateur de l'armée surnaturelle, c'est des sphères de l'idéal que tu as reconnu les réalités; c'est en planant au-dessus de nos discordes que tu as décidé de mourir, plutôt que de voir s'obscurcir, sur le sol canadien, la lumière du Principe, la flamme de l'Esprit vivifiant, sans quoi la terre de ton pays, si belle soit-elle, serait un corps sans vie.

Et ce que tu as sauvé, avec l'honneur, avec le génie de ta race, c'est l'âme même de ta patrie !

Grâce à toi, à toi seul, il est resté pur, l'air où naissent nos idées et dont se nourrissent nos sentiments; grâce à toi, à toi seul, nous ne sommes pas une nation diminuée de son meilleur élément de survie; grâce à toi, la patrie canadienne, la grande patrie n'a pas été amputée de la patrie française; grâce à toi, à ton clair regard, à ta vaillance, nous pouvons, nous tes frères, continuer, le front haut, à le porter fièrement chez nous et partout ailleurs ce nom qu'a immortalisé le 22e, le nom de Canadiens-Français.

* * *

Mais tu as fait mieux encore. Une fois enrôlé dans les "vagabonds de la gloire", tu as encore grandi, tu es allé toujours plus haut.

Le sol de ton pays, les vertus de ta race, tu n'en as pas seulement défendu l'intégrité. Le patrimoine sacré de ta patrie, il ne t'a pas suffi d'en garder intact, corps et âme, le dépôt: ton héritage, tu l'as enrichi. Et c'est à cause des trésors que tu rapportes, que dans leur tombe obscure, nos grands morts tressaillent d'orgueil, et que, jusque dans les temps les plus lointains, tes petits-fils te béniront.

Car, ayant brisé toi-même les liens de l'égoïsme, tu as voulu que ton pays, sortant lui aussi de ses frontières pour entrer dans le drame gigantesque où se jouait le sort de l'humanité, y remplît un rôle de premier plan. Car, aux mots de "droit", de "justice," de "civilisation," tu t'es gardé de sourire; à ces vieux mots inéluctables tu as donné tout leur sens, quand sous les pieds des Barbares qui s'en moquaient, tu as entendu les cris de leurs victimes. Et pour en faire triompher l'idée, grandissant encore ta taille de patriote canadien, tu t'es fait le chevalier invincible de l'humaine patrie.

Et pour collaborer au poème épique, quels furent tes compagnons d'armes ?

Soldat d'un régiment d'élite, vedette des postes d'honneur les plus sanglants, ceux avec qui tu t'es battu, (ceux aussi que tu as fait fuir), ce sont les soldats

choisis dans les régiments d'élite des plus grandes nations guerrières. Si, en compagnie de ces géants de la valeur humaine, tu t'es senti à l'aise, n'est-ce pas parce que, parmi eux, tu les reconnaissais—toi qui viens de Carillon, de Sainte-Foy, de Châteauguay—ceux de Fontenoy et ceux d'Austerlitz, ceux de la Marne et ceux de Verdun? Et quand l'aurore du jour nouveau vint dessiner ton profil sur l'horizon du Temps et de l'Espace, n'avais-tu pas, toi aussi, la taille des Titans ?

Car, c'est en courant avec eux, de sommets en sommets, que tu as ravi la commune victoire; et, lorsque ton ascension prit fin, sur la cime radieuse où cette victoire de l'idée sur la matière projetait les feux de son soleil triomphant, c'est avec les plus grands d'entre les fils des plus grands peuples de la terre, que toi, petit soldat écanadien,—et ta patrie avec toi,—vous avez communiqué dans l'éternelle gloire.

Petit soldat sauveur de l'humanité, ton chef-d'œuvre, le voilà !

Et de quels noms l'as-tu signé ?

Saint-Eloi, Passchendale, Vimy, Courcellette...

Devant ces noms dont l'éloquence dit tout, on ne passe pas. Quand tu les as écrits, la terre n'a-t-elle pas tremblé? Ces coins de France arrosés de sang canadien ne marquent-ils pas les étapes où, avec l'armée du droit, la civilisation a cessé de reculer ?

Permetts-nous seulement, petit soldat anonyme, de les redire souvent et pieusement, en souvenir de toi, ces noms sonores qui t'appartiennent ; laisse notre oreille se caresser de leur musique, notre âme s'épanouir dans leur lumière; car ce qu'ils sonnent, c'est l'heure bénie, où ta patrie, comme en un baptême de sa vie nationale, a conquis, dans ton sang, ses titres de noblesse; car ce qu'ils illuminent, ce sont les lieux saints où, par le sacrifice de tes camarades morts au champ d'honneur, ta patrie est entrée, avec eux, dans l'immortalité.

—Et voilà, mon commandant et vous officiers et soldats du 22e, pourquoi tout un peuple reconnaissant est debout pour vous saluer, héros parmi les héros ! Voilà les victoires que nous voudrions savoir chanter, voilà l'auréole dont nous avez nimbé le front de votre patrie. Et voilà pourquoi, au terme de votre sublime randonnée, nous mettons toute notre âme à vous acclamer, et nous voudrions nous enivrer du parfum de la brise guerrière qui, en pleine et pure gloire, fait claquer les plis sacrés de votre drapeau !

Messieurs : Au 22e bataillon canadien-français; au régiment qu'on a si bien nommé: "la légion d'honneur du Canada" !

Le plus haut degré de crédulité est la foi en soi-même.

GRIBOUILLE EST INQUIET

IL y avait une fois un bourgeois.

Était-il gros et rose?

Était-il maigre et bilieux...?

Peut-être les deux...

Ce que je sais, c'est qu'il était bassement ambitieux et, parce qu'ambitieux, anticlérical.

Né, dans un pays de suffrage universel, il voulut arriver par le peuple, ce qui était son droit.

Mais pour arriver plus vite et plus sûrement, il le flatta.

Il lui dit spécialement qu'il était ignorant... que ses aïeux avaient été abêtis par les curés. Il fallait donc un enseignement nouveau et supprimer la religion.

En tant que programme, c'était simple comme un coup de revolver.

L'Église avait créé les premières écoles. Les aïeux avaient bâti les cathédrales et produit des merveilles d'art et de littérature. Tant pis !... Racine et Corneille étaient des crétiens tout de même.

Le programme était clair aussi: la religion est la seule barrière opposable aux passions. En supprimant la religion, on ouvrait toute grande la cage aux fauves.

* * *

Pendant un demi-siècle, on fit campagne sur ce programme.

Toutes les stupidités solennelles qu'on a débitées sur lui.

Le bourgeois, en toute sécurité, se tordait doucement dans la coulisse, en lisant, par exemple, Victor Hugo: *Une école que vous ouvrez, c'est une prison que vous fermez...*

Il riait en voyant interdire sérieusement une procession, *parce que ça faisait peur aux chevaux...*

Le paysan, qui accumule du fumier dans sa cour, alla jusqu'à chasser du village le cadavre de son père et de sa mère, *sous prétexte d'hygiène !...*

Pendant cinquante ans, ce fut une ruée à l'insulte; les journaux des Loges firent des trouvailles d'épithètes nouvelles pour le pauvre curé de campagne; le catholique devint le paria dénoncé, persécuté, et celui qui écrit ces lignes fut secoué un jour de la belle façon par une fille de salle, dans un grand hospice de Paris: il avait demandé où était la salle *Saint-Vincent de Paul*, alors qu'il aurait dû dire "la salle *Vincent de Paul*", comme c'est officiellement écrit sur les murs.

* * *

Aussi arrive aujourd'hui une génération vraiment

issue du programme de ce bourgeois voltairien... une génération qui ne bénéficie plus de la vitesse acquise par quatorze siècles de vie nationale chrétienne... une génération qui est bien la fleur de tout l'ivraie semé dans le champ du père de famille.

Cette génération, consciente et bourrée de formules pratiques, n'a plus à faire la guerre aux curés. Officiellement, ils existent moins que le dernier ouvrier du plus petit Syndicat de la C. G. T. Ils n'existent même pas du tout.

Elle veut, d'ailleurs, plus et mieux. Elle veut jouir, et *tout de suite*.

C'est d'une logique rigoureuse.

Le ciel étant supprimé, il ne reste donc que la terre. La vie est courte, donc il faut se dépêcher d'y mettre le plus de jouissance possible.

Pour jouir, il faut de l'argent.

Où le prendre, cet argent...? Mais dans la poche de ceux qui en ont ?

* * *

Et alors, tout d'un coup, les coquilles tombent des yeux du bourgeois, hier encore si agréablement athée.

Il s'aperçoit que, comme Gribouille, il a scié stupidement la branche qui soutenait son gros ventre, bien que cette branche n'existât pas pour cet infime usage.

Il a semé le vent, il récolte la tempête.

La religion...? est-ce que ça existe?... clamait-il partout jadis.

Et il s'aperçoit que la religion est la pierre angulaire sans laquelle l'édifice entier s'écroule.

Il cherche des arguments autres... Il fait des phrases sonores... Mais le rude Populo, conscient et libéré, lui rit au nez et lui fait tâter ses impressionnants biceps:

— Vois, bourgeois, si je suis fort !... Je te prends ton pardessus aujourd'hui... demain, je te prendrai le "pardessous".

— Et après-demain...?

— Nous verrons...

— Mais enfin me laisseras-tu au moins ma chemise, ô ouvrier que j'ai tant flatté !... ouvrier qui m'a fait député, voire même sénateur... Songe à tous les curés que je t'ai donnés à manger...

— Les curés, c'est de l'histoire ancienne! C'est toi maintenant qui es le filon... Toi, tu es bien reposé, bien tassé... tu habites de beaux immeubles...

— Tu oserais !...

— Pourquoi pas...? je suis le plus fort... Je peux tout ce que je veux... et je veux tout.

* * *

Et un jour, qui n'est plus très lointain, tous les dirigeants qui ont "perlé" la guerre religieuse, tous les bourgeois qui ont dédaigné l'Eglise, tous les indifférents qui ont profité des traditions du passé sans rien semer pour l'avenir... tous ceux qui ne viennent pas à la messe et ne font pas leurs Pâques... tous ceux qui refusent de donner l'exemple au peuple, tous ceux-là s'apercevront de la faute immense commise contre la patrie et contre eux-mêmes.

Car il n'y a que deux formules pour conduire le monde: la formule d'*amour*, qui est la formule chrétienne, celle qui, sous l'égide du Christ, a fait la grande, et belle, et douce France de nos aïeux.

Ou la formule de la *force*, celle qui, bien au delà de 93, nous rejette à deux mille ans en arrière... celle qui se résume par les mots historiques : *Malheur aux vaincus* !...

* * *

Et maintenant, bourgeois voltarien, au seuil de ce beau mois de mai, mois de Marie, mois des fleurs, mois de poésie, mois des fiançailles et des nids, écoute ces clameurs qui montent des profondeurs des masses ouvrières que tu as déchristianisées... Ne prends pas tes grands airs scandalisés... Tout ce qui peut arriver demain, c'est ta faute !... C'est toi... toi !... *Tu es ille vir* !...

PIERRE L'ERMITE,

La Croix

Au 19 mai

ROME

—Le Saint-Siège vient d'accorder à l'Université Laval à Montréal sa complète autonomie. C'est en 1878 que fut établie cette filiale de l'Université de Québec, celle-ci fondée en 1852. Les deux Universités, l'Université Laval et l'Université de Montréal, accorderont dorénavant chacune leurs diplômes et se partageront les Collèges et les institutions affiliés. La succursale montréalaise de Laval comprenait quatre Facultés, celle de théologie, de droit, de médecine et des arts, et douze écoles agrégées ou affiliées: l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal, l'Ecole de chirurgie dentaire, l'Ecole de pharmacie Laval, l'Institut agricole d'Oka, l'Ecole d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, l'Institut des frères Maristes, l'Institut des frères de l'Instruction chrétienne, l'Institut des frères de Sainte-Croix, la Communauté des frères du Sacré-Cœur, l'Ecole des hautes écoles commerciales de Montréal et l'Ecole de musique (Institution Nazareth).

Cette séparation, qui n'est pas sans créer de la joie, d'une part, et des regrets, de l'autre, marquera une date très importante dans l'histoire de notre haut enseignement.

Avant de quitter Rome, où il a également obtenu pour sa cathédrale Saint-Jacques le titre de basilique mineure, S. G. Mgr Bruchési a offert une réception d'adieu, à laquelle assistaient les cardinaux Vannutelli, de Cabrières et Billot, ainsi que le secrétaire particulier du Saint-Père, et des représentants des cardinaux Gasparri et Gasquet.

S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal a, de plus, été nommé assistant au Trône Pontifical, ainsi que

LES FAITS DE LA QUINZAINE

S. G. Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, auxquels ses diocésains viennent de faire, ainsi qu'on le verra plus loin, de grandes fêtes.

—Arrivée à Rome du comte d'Ursel, le nouveau ministre de Belgique près le Saint-Siège.

—L'importante maison Benziger Brothers, des Etats-Unis, a obtenu du Saint-Siège le privilège de publier une édition du nouveau *Missale Romanum*. Cette édition, format grand in-quarto texte rouge et noir, sera absolument la reproduction de l'édition, en préparation depuis plusieurs années, qui s'imprime actuellement à la Typographie Polyglotte Vaticane.

—M. le chanoine Joseph Hallé est nommé Préfet apostolique de Hearst, dans l'Ontario, territoire qui se trouve détaché du diocèse de S. G. Mgr Latulippe.

QUÉBEC

—S. G. Mgr P.-E. Roy, Archevêque de Séleucie et Auxiliaire de Québec, a célébré le 11 son dixième anniversaire d'épiscopat. C'est le 11 mai 1908, en effet, que Mgr Roy fut sacré évêque, à Québec. *Ad multos annos!*

—Québec a fait à notre glorieux 22^e une superbe réception. Parti d'Angleterre le 10 mai, à bord de l'*Olympic*, le bataillon d'élite est débarqué à Halifax le 16, et est arrivé dans notre ville dimanche matin à 9 heures, le 18, à la Gare du Palais. Malgré la pluie, c'est au milieu d'une foule immense, lui jetant des fleurs, agitant sur son passage oriflammes et drapeaux ou lui tendant les mains avec d'interminables acclamations, que le 22^e est monté à la Basilique pour le *Te Deum* de la victoire et du retour. La nef du temple

et les bas-côtés étaient remplis par nos braves soldats, accompagnés d'une garde d'honneur militaire. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et sir Lomer Gouin étaient au premier rang des invités. Une messe basse fut dite par Mgr Marois, vicaire général, au commencement de laquelle le chœur du Petit Séminaire chanta un cantique à Marie reine de la victoire composé spécialement par sir A.-B. Routhier. Après la Communion, le même chœur chanta le *Domine, salvum fac Regem*. Puis M. le chanoine Laflamme, archiprêtre-curé, salua en termes magnifiques nos braves de retour, avec une pensée spéciale pour les glorieux morts. *La Vie Canadienne* publie le texte de cette allocution, comme des discours de S.-H. le Lieutenant-Gouverneur, du Premier-ministre et de M. Ferdinand Roy, bâtonnier du Barreau de Québec. Et la cérémonie se termina par le chant solennel du *Te Deum*. A la sortie de la Basilique, le 22e se reforma sous le commandement du lieutenant-colonel Desrosiers, commandant du 22e, et se rendit au Manège, où il fut passé en revue par le brigadier-général Landry, accompagné de sir Charles Fitzpatrick, de sir Lomer Gouin et de plusieurs autres personnages officiels. C'est là que sir Charles, dans un vibrant discours, salua au nom de la province les héros d'Amiens, d'Arras et de Courcellette.

L'après-midi, au monument Champlain, ce fut au tour de S. H. le Maire Lavigneur de bienvenir le bataillon d'élite, sorti pour la grande parade à travers la ville. Cette parade fut, malgré l'orage, un triomphe. Les scènes de la matinée à la Haute-Ville se sont répétées partout, en l'honneur du 22e défilant au milieu des trapeaux et sous les arcs-de-triomphe. Les soldats furent banquetés au Manège, et les officiers, au Château Frontenac, où sir Lomer Gouin et M. Ferdinand Roy prononcèrent des discours remarquables. M. Parmelee présenta au 22e les hommages de la population anglaise, et il y eut d'autres discours par le général Tremblay, ancien commandant du 22e, le général Landry, le lieutenant-col. Marriott, le lieutenant-col. Desrosiers et le major Henri Chassé, commandant en second du 22e. Officiers et soldats partirent à minuit pour Montréal, où de grandes fêtes les attendaient, avant la démobilisation.

—Réunion trimestrielle du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique. Le Comité s'est occupé de deux questions très importantes. Il a d'abord pris connaissance d'un rapport du Surintendant des Statistiques, M. G. E. Marquis, sur la valeur de nos statistiques scolaires et les moyens de les perfectionner. On se souvient que le Comité catholique, à sa dernière session, avait demandé cette enquête. Il a examiné ensuite une proposition de l'honorable juge Martineau, demandant une étude de tout le système scolaire de la province de Québec et des réformes qu'il conviendrait d'y apporter. Un sous-comité a été choisi dans cette vue. Il se compose de NN. SS. Bruchési, archevêque de Montréal, Emard,

évêque de Valleyfield, et Brunet, évêque de Mont-Laurier, de Mgr Ross, administrateur de Rimouski, de M. le juge Martineau, de M. l'abbé Desrosiers et de M. Fortier. Ce sous-comité a été nommé sur proposition de M. Jules-Edouard Prévost.

—A une réunion spéciale de la Chambre de Commerce, M. Thomas-Louis Bergeron, avocat à Roberval, président de la Chambre de Commerce du Saguenay, est venu préconiser la construction d'une route carrossable de Québec au Lac Saint-Jean et au Saguenay, soit de Québec à Chambord, soit de Québec à Laterrière et Chicoutimi (120 milles). Notre Chambre de Commerce a endossé le projet et s'est chargée d'en notifier qui de droit.

—M. Hector Collette a été élu président du Club Canadien, en remplacement de M. J.-E. Burstall, sortant de charge.

—Le Bureau des gouverneurs de l'Université de Toronto a nommé M. le docteur Arthur Vallée, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université Laval, membre du Comité consultatif des *Connaught Antitoxin Laboratories*. L'Université de Toronto a inauguré en 1917 les *Connaught Laboratories* pour la fabrication des sérums. Le Comité consultatif est formé de représentants de chaque Province et se réunit une fois l'an, pour se mettre au courant des progrès de l'Institut Pasteur de Paris.

—Le nouveau Maître du Port est le capitaine P.-L. Lachance, ci-devant Surintendant général des Pilotes des districts de Québec et de Montréal. Il succède au capitaine James Murray, mort victime du désastre d'Halifax.

—Mort de M. l'abbé Joseph-Elie Breton, ancien curé de Saint-Côme de Kennebec,—et de M. Joseph Villeneuve, l'entrepreneur bien connu.

CANADA

—Les diocésains de S. G. Mgr Paul Larocque ont fait à leur vénérable évêque de grandes fêtes, la semaine du 5, à l'occasion de son cinquantenaire de prêtrise et de son vingt-cinquième anniversaire de consécration épiscopale. Son Eminence le Cardinal Bégin, Son Excellence le Délégué Apostolique, ainsi qu'un grand nombre d'archevêques et d'évêques du Canada et des Etats-Unis, ont pris part à l'hommage joyeux dont l'évêque de Sherbrooke a été l'objet. Une bourse de \$100,000 a été présentée au jubilaire.

Mgr Larocque est né à Sainte-Marie de Monnoir, le 27 octobre 1846, d'une famille qui se trouve avoir fourni trois évêques à l'Eglise du Canada. Il a fait ses études classiques à Sainte-Thérèse et à Saint-Hyacinthe. Il fut ordonné prêtre le 9 mai 1869, à Montréal, par Mgr Charles LaRoque. Après avoir étudié à Rome, en 1880-1883, il fut nommé, en 1884, desservant, puis curé, de la cathédrale de Saint-Hyacinthe. Il fut élu évêque de Sherbrooke le 24 septembre 1893, et sacré le 30 novembre, par Mgr Fabre.

—Le T. R. P. Richard, supérieur provincial des Pères de la Compagnie de Marie au Canada, en résidence à Dorval, vient d'être appelé à la charge de supérieur de cet Institut, ainsi que de celui des Sœurs de la Sagesse, double fondation du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, et dont le siège est à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée, France. Il succède au T. R. Lhoumeau, vénérable religieux, très populaire en France, et qui vient de prendre sa retraite.

—M. le docteur Edwards, député de Frontenac, et orangiste, a soulevé à la Chambre des Communes, à Ottawa, la question des écoles "nationales", demandant, à la suite de M. le sénateur Pope, un système uniforme pour tout le Canada. Il a développé l'argument de tous les progressistes des fameuses écoles, tiré du besoin d'"union nationale", et déblaté, ainsi que son collègue et confrère orangiste Hocken, contre la province de Québec, qu'il a accusée de pression induite sur la minorité protestante. Ont parlé aussi en faveur de la proposition Edwards les députés Anderson, de Halton, et Mackie, d'Edmonton. MM. Rodolphe Lemieux, Robb, député protestant de Châteauguay-Huntingdon, et Vien, de Lotbinière, sont vigoureusement intervenus pour défendre le *statu quo* éducationnel, en faveur des écoles séparées, et l'autonomie des provinces en matière scolaire.—Au Sénat, MM. Dandurand et Beaubien ont répondu à M. Pope. Le premier, partisan de la fréquentation scolaire obligatoire, a, lui aussi, défendu le *statu quo* et lavé notre province de toute accusation d'injustice à l'égard des protestants. Le second a démontré, chiffres en mains, que notre province tient, dans la Confédération, un rang supérieur.

Troisième lecture, à la Chambre, du bill constituant la Compagnie des chemins de fer nationaux. Sir Thomas White déclare qu'il est possible qu'avant longtemps, tous les chemins de fer soient nationalisés, y compris le Pacifique-Canadien... Si cela arrive, ne serait-ce pas une inconcevable aberration? Un amendement de M. Ernest Lapointe de Kamouraska, pour choisir deux des directeurs parmi les employés a été battu. Le bill a été adopté au Sénat et il attend la sanction vice-royale pour entrer en vigueur.

Le gouvernement a retiré le bill pour prolonger jusqu'à la fin de la session le pouvoir de législation par arrêts en conseil. M. Meighen a soumis un projet de loi aux termes duquel tout insoumis qui n'a pas déjà subi une peine légale ou qui ne s'est pas prévalu de l'amnistie du mois d'août 1918 ne pourra voter, ni être nommé employé de la Couronne, ni élu député, ni nommé sénateur durant quinze ans. Autre bill du même ministre, créant le Bureau pour l'établissement des soldats sur des terres. Une ferme ne devra pas dépasser 320 acres. On vendra ces terres au prix coûtant, payable 10 p.c. comptant et le reliquat en 25 paiements annuels à 5 p.c. d'intérêt. Des conditions analogues sont faites pour l'achat du bétail et le remboursement des prêts en argent, lesquels ne devront pas dépasser \$5,000.

Adoption d'un bill ministériel, pour affecter une somme de 30 millions à la construction des navires. La discussion de ce bill donne lieu à une déclaration du chef de l'Opposition, M. MacKenzie, à propos du tarif. Celui-ci, qui n'est pas un partisan doctrinaire du libre-échange, le fait savoir au Parlement, ce qui cause un certain bruit... —Adoption du bill d'immigration. M. Cronyn retire un amendement pour prohiber l'immigration sud-européenne. Le bill est amendé de façon à prohiber l'importation des armes déguisées et à obliger les officiers d'immigration à rapporter au ministre les immigrants qui se prononceraient en faveur du renversement par la force de l'autorité constituée. Sir Thomas White fait voter une résolution, préliminaire d'un bill, pour ratifier, et maintenir durant un an après la signature de la paix, l'arrêt en conseil du 24 février 1919, interdisant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes. Seulement, la loi est modifiée de façon à suivre la législation provinciale. La Chambre vote un bill autorisant un emprunt de \$350,000,000, et le ministre des Finances déclare qu'il devra probablement revenir à la charge à cette session même.

La loi des faillites est sur le point d'être adoptée. L'article 14 a été modifié de façon à exiger un cautionnement des compagnies fiduciaires comme des particuliers qui pourront être nommés commissaires. L'article 97 décrète une amende n'excédant pas \$1,000 ou deux ans d'emprisonnement contre quiconque intente malicieusement des procédures en faillites contre quelqu'un qui n'a pas commis un "acte de faillite". Le tribunal des faillites sera un tribunal fédéral. Le projet s'appliquera à tout le monde, excepté aux cultivateurs, et non pas seulement, comme le voulait MM. Archambault et Jacobs, aux commerçants, M. Guthrie donnant comme raison que le grand reproche élevé contre la loi de 1875, ça été cette restriction. La loi viendra en force sur proclamation du Gouverneur-Général.

Comme il fallait s'y attendre, le comité parlementaire chargé de faire une enquête sur la question des titres a adopté le rapport préparé par un sous-comité. Ce sous-comité recommande qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi, lui demandant de ne plus conférer de titres aux sujets britanniques demeurant au Canada, sauf les décorations militaires...

Au Sénat, continuation du débat sur le projet de réforme administrative de M. McLennan. Un orateur souligne à bon droit le fait qu'on ne peut administrer un pays comme une entreprise industrielle. La question est finalement référée à un comité spécial de la Chambre Haute.—Adoption du bill créant un ministère d'hygiène fédéral, et du bill McMeans, à propos des appels en matière criminelle. Il paraît qu'au ministère de la Justice, on ne fait plus les mêmes objections à ce projet de loi. Un amendement permet d'interjeter appel, non plus au procureur-général, mais au juge en chef de la Cour d'Appel. Adoption d'un bill du gouvernement, pour empêcher la cons-

truction de lignes de chemins de fer parallèles.

Il est décidé que notre pays sera directement représenté à Washington. Reste à ajuster le mode d'action de notre représentant, vu la situation de l'ambassadeur britannique.—Sir Edward Kemp, ministre de la Milice outremer, est de retour à Ottawa. Il a déposé le rapport de son administration et promis de répondre aux critiques élevées contre elle.

—Le chef libéral, M. MacKenzie, a lancé la convocation officielle à la Convention libérale des 5, 6 et 7 août à Ottawa. On adoptera d'abord un programme général du parti, puis on discutera de l'organisation de ce parti, et enfin, on choisira un remplaçant à sir Wilfrid Laurier. Les femmes seront éligibles comme députés. On invite les Conseils d'Agriculture, les Conseils des Métiers et du Travail, les Vétérans et la Fraternité des employés de chemins de fer. Le secrétaire général de la Convention est M. Andrew Haydon, d'Ottawa. Les chefs libéraux des provinces ont dû se réunir à Ottawa, samedi le 17, pour préparer le travail.

—La métropole canadienne de l'Ouest, Winnipeg, est paralysée par la grève générale. Le trouble a commencé avec les ouvriers du bâtiment et des métaux, puis s'est constamment propagé, par la grève dite de sympathie. Les journaux mêmes subissent un silence forcé, et le maire Gray, impuissant, ainsi que le premier ministre Norris, à conjurer le fléau, s'est adressé à Ottawa, se plaignant que "*les grévistes refusent de respecter les pouvoirs de leurs organisations*"! Aux dernières nouvelles, très graves, un gouvernement municipal soviét a été constitué, et de grands troubles sont à craindre...

On savait les tendances exagérées du Conseil des Métiers et du Travail de Winnipeg. Le bolchévisme a fait une large brèche dans cette section du travail organisé canadien. Cela paie d'ériger du haut en bas de l'enseignement l'école publique neutre dite "*nationale*"!

A noter que l'Association locale des Vétérans de la Grande Guerre a pris résolument parti pour l'ordre public contre l'anarchie, et réclame la suppression immédiate de toute publication prônant le bolchévisme. Bravo!

—Ces quatre jours-ci, à Ottawa, réunions annuelles de la Société Royale du Canada. M. Rodolphe Lemieux, en séance publique, traitera le sujet: *Le Canada, la guerre et demain*. Mgr L.-A. Paquet, M. Pierre-Georges Roy, M. A.-D. Decelles, M. Aegidius Fauteux, M. Benjamin Sulte, M. Marius Barbeau sont au programme. Mgr Paquet donnera une appréciation de l'œuvre historique de M. l'abbé Auguste Gosselin.

—Après Québec, Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi, Lévis et Thetford, Saint-Hyacinthe se donne une union ouvrière catholique, organisée chez les ouvriers menuisiers.

—L'honorable sénateur Geo. Foster vient d'être élu bâtonnier du Barreau de Montréal.

—Mort d'un vieux missionnaire jésuite, le P. Louis Côté;—de M. Charles-W. Fisher, Orateur de la Législature d'Edmonton,—et de M. Duncan McDonald, ancien commissaire de la ville de Montréal.

ETATS-UNIS

—Mort du T. R. P. John-J. Hughes, supérieur général de l'Ordre des Paulistes, depuis 1910.

—L'administration des chemins de fer par l'Etat a été jusqu'ici un fiasco aux Etats-Unis. M. Hines, le directeur général des chemins de fer, vient d'avouer un déficit énorme: \$19,000,000 pour le premier trimestre, \$226,000,000 en 1918, \$418,000,000 pour les derniers quinze mois. Evidemment, les conditions nées de la guerre sont pour beaucoup dans ce désastre, mais tout de même, cela dépend beaucoup aussi de l'administration elle-même. Et si un pays comme les Etats-Unis y perd tant d'argent, comment pensez-vous qu'un pays comme le Canada va s'en tirer?

GRANDE-BRETAGNE

—Le transfert de Bruxelles à Norwick des restes mortels de l'infirmière anglaise Edith Cavell, brutalement exécutée par les Allemands le 12 octobre 1915, a donné lieu à des cérémonies imposantes à Westminster et à Norwick. Cavell, Fryatt, victimes, honorées à juste titre, de la barbarie dont le monde vient à peine d'être délivrée!

—Les délégués irlandais visitent Belfast, y justifient la constitution de l'Irlande en république et se font, naturellement, acclamer. Comme on est porté à croire qu'ils ont un passe-port du président Wilson, cette rencontre avec les chefs sinn-feiners indignes l'opinion britannique... De leur côté, les autorités militaires ont pris possession de Mansion House, la résidence du lord-maire de Dublin, Lawrence O'Neil.

LA PAIX

—C'est le mercredi après-midi 7 mai que les conditions du traité de paix ont été remises par M. Clemenceau, au nom des Alliés, au comte Brockdorff-Rantzau, chef de la délégation allemande, à Versailles. Ces conditions forment un gros volume, divisé en 15 sections principales. Elles sont imprimées en français et en anglais sur des pages parallèles, chaque texte étant reconnu officiel. La Conférence en a communiqué à la presse du lendemain un résumé, dans lequel elle n'a pas tout dit, étant bien entendu que le texte ne sera publié en entier qu'après la signature du traité.

Le préambule nomme les pouvoirs alliés et associés (27 nations) auxquels l'Allemagne a aujourd'hui affaire, puis il rappelle que la guerre "*a pris origine lors de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie, le 28 juillet 1914, à la Serbie, et lors de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie, le 1er août 1914, à la France, le 3 août 1914, et lors de l'invasion de la Belgique*".

Le pacte de la Ligue des Nations forme la première section du traité. Cette partie assigne à la Ligue plusieurs devoirs spécifiques, en sus de ses devoirs généraux, en vue d'assurer l'exécution du traité de paix. Ainsi l'Allemagne peut être appelée à lui rendre compte de la violation de la zone neutre à l'est du Rhin; la Ligue nommera trois des cinq membres de la commission de la Sarre, en surveillera le régime et mettra à exécution le plébiscite final; elle nommera le haut commissaire de Dantzig et négociera les traités entre cette ville libre, d'une part, et l'Allemagne ainsi que la Pologne, de l'autre; elle organisera le système des mandats et jugera en dernier ressort les difficultés touchant les plébiscites de la frontière belgo-allemande et le canal de Kiel; une conférence internationale du travail et une autre touchant l'internationalisation des ports, des cours d'eau et des chemins de fer se tiendront sous ses auspices.

Le traité établit ensuite les nouvelles frontières allemandes. L'Allemagne cède à la France l'Alsace-Lorraine et à la Belgique une étendue de 989 milles carrés entre le Luxembourg et la Hollande. Elle cède à la Pologne l'extrémité sud-est de la Silésie, y compris Oppelin, une grande partie de Posen et de la Prusse occidentale. Elle perd sa souveraineté sur la plus grande partie de l'extrémité nord-est de la Prusse, sur le nord de la rivière Memel, la région neutralisée de Dantzig et le bassin de la Sarre. Une autre partie de la Prusse orientale déterminera son gouvernement par le vote populaire, et il en sera de même du Sleswig.

L'Allemagne consentira à l'abrogation de la neutralité belge et à toute convention par laquelle les Alliés remplaceront le traité de 1839. Elle reconnaîtra l'entière souveraineté de la Belgique sur le Moresnot, et les habitants d'Eupen et de Malmédy, cédés à la Belgique, auront six mois pour protester contre cette décision.

L'Alsace-Lorraine est restituée avec ses frontières de 1871, et libre de toutes dettes publiques. Il y en aura qui seront immédiatement citoyens français, d'autres qui devront solliciter ce privilège, et d'autres dont la naturalisation n'aura lieu qu'après une épreuve de trois années, par exemple, les sujets allemands d'Alsace-Lorraine. Pendant cinq ans, les produits d'Alsace-Lorraine seront admis en Allemagne en franchise. Les condamnations politiques prononcées pendant la guerre sont déclarées nulles.

Le bassin de la Sarre est cédé pour compenser la destruction des mines de charbon du nord de la France et en acompte des réparations. La France fournira le charbon pour les besoins des lieux et paiera sa part de taxes. Le territoire sera gouverné par une commission de cinq membres: un Français, un natif de la Sarre et les trois membres nommés par la Ligue des nations. On se basera sur la loi allemande, qui pourra être modifiée après consultation locale, à constituer, laquelle devra aussi approuver les nouvelles

taxes. Le service militaire y sera aboli, et la population gardera ses libertés religieuses, scolaires et linguistiques. Elle n'aura de droit de vote que pour les assemblées locales. Le territoire tombera sous le régime douanier français, et le libre-échange sera institué avec l'Allemagne. La monnaie française pourra circuler sans restriction. Après quinze ans, un plébiscite dira si le régime actuel devra continuer, ou si le territoire appartiendra à la France ou à l'Allemagne, et la Ligue des nations décidera. En cas de retour à l'Allemagne, les mines seront achetées à leur valeur, et si le prix n'est pas payé dans les six mois, le territoire appartiendra à la France. De même, en cas de retour, la Ligue déterminera combien de charbon sera vendu annuellement à la France.

L'Allemagne accorde ses coudées franches au Luxembourg, reconnaît la neutralité de ce pays et adhère à l'avance à toute convention stipulée, à son sujet, par les pouvoirs alliés. Elle rasera ses fortifications et retirera ses armées à 50 kilomètres à l'est du Rhin.

L'Allemagne reconnaîtra l'indépendance complète de l'Autriche allemande, et celle de la Tchéco-Slovachie englobant le territoire autonome des Ruthènes au sud des Carpathes. La frontière de ce dernier Etat suivra, du côté de l'Allemagne, la frontière de la Bohême en 1914. La frontière polono-allemande en Silésie et en Prusse occidentale sera déterminée par une commission de sept membres: cinq alliés, un Polonais et un Allemand, à former dans les quinze jours après la paix. Un traité subséquent entre les Alliés et la Pologne verra à protéger les droits ethniques, linguistiques et religieux des minorités, ainsi que le libre passage et l'égalité du commerce. Le reste de la frontière polono-prussienne sera déterminé par plébiscite, tenu sous la surveillance d'une commission internationale alliée, après le départ des troupes et des autorités allemandes. Les Alliés assureront à la Prusse orientale l'accès à la Vistule, et une convention ultérieure, négociée par les Alliés, assurera à la Pologne un libre accès à Dantzig, la Pologne garantissant le même privilège à l'Allemagne en Prusse orientale.

Dantzig et le territoire circonvoisin sont déclarés "ville libre", sous la surveillance de la Ligue des nations. La Ligue nommera un haut-commissaire, qui sera président de Dantzig, devra rédiger une constitution, d'accord avec les représentants de cette ville, et jugera en première instance tous les différends avec la Pologne. Une commission, nommée dans les six mois après la paix, et composée de cinq membres: trois alliés, un Allemand et un Polonais, délimitera le territoire. Une convention ultérieure, négociée par les Alliés, mettra Dantzig dans les frontières douanières de la Pologne; la Pologne aura aussi le libre usage de toutes les voies d'eau, des docks et autres facilités, le contrôle et l'administration de la Vistule et de tout le système ferroviaire de la ville, ainsi que des communications télégraphiques, téléphoniques et postales.

La frontière entre l'Allemagne et le Danemark sera déterminée par plébiscite, les conseils d'ouvriers et de soldats devant être dissous au préalable. Les trois plébiscites stipulés se feront sous la surveillance d'une commission internationale de cinq membres, dont deux nommés par la Norvège et la Suède.

L'Allemagne rasera à ses frais et pour toujours les fortifications et établissements militaires d'Héligoland.

Elle s'engagera à respecter l'indépendance du territoire russe, acceptant l'abrogation du traité de Brest-Litovsk et des autres traités passés avec les maximalistes de Russie, et la validité des traités faits par les Alliés avec les états russes. Les Alliés réservent formellement le droit de la Russie à des restitutions et à des réparations.

La section suivante du traité stipule qu'en dehors de l'Europe, l'Allemagne renonce à tous ses droits, à tous ses titres et à tous ses privilèges, aussi bien qu'à ses propres territoires et à ceux de ses alliés, en faveur des pouvoirs alliés et associés. Elle indemnifiera les nationaux français du Cameroun pour les dommages subis du 1er janvier 1900 au 1er août 1914. La Chine rentrera en possession des propriétés publiques allemandes de Tien-Tsin et d'Hankéou et dans tout le territoire chinois, sauf Kiao-Tchéou, ce pays s'engageant à internationaliser les concessions d'Hankéou et de Tien-Tsin. La Grande-Bretagne entrera en possession de la propriété allemande dans la concession anglaise de Canton, et la France et la Chine conjointement feront de même pour l'école allemande dans la concession française de Shanghai. Le Siam rentrera en possession de la propriété allemande chez lui. La république de Libéria est dégagée de ses obligations vis-à-vis de l'Allemagne. Celle-ci rendra à la France ses coudées franches au Maroc et s'interdira d'intervenir dans les négociations au sujet de ce pays. Les marchandises marocaines entreront en Allemagne avec le même privilège que les marchandises françaises. L'Allemagne reconnaîtra le protectorat anglais sur l'Égypte, pays à l'égard duquel la Grande-Bretagne aura les mêmes droits que la France à l'égard du Maroc. Le Japon rentre dans les droits de l'Allemagne sur Kiao-Tchéou et le Shantung.

Il est procédé, à la section sixième, au désarmement de l'Allemagne.

L'armée allemande sera démobilisée avant les deux mois qui suivront la paix; elle n'excèdera pas 100,000 hommes, y compris 4,000 officiers; elle sera réduite à sept divisions d'infanterie et à trois divisions de cavalerie, employées exclusivement au maintien de l'ordre interne et à la protection des frontières. Le grand état-major général est aboli, et il n'y aura pas plus de deux quartiers-généraux de corps d'armée. Toutes les usines de munitions, à quelques exceptions près, ainsi que les établissements subsidiaires, devront être fermés avant trois mois et leur personnel devra être renvoyé. Les Alliés fixeront le montant

des armes et des munitions permis, et tout le surplus sera saisi ou détruit. La fabrication et l'importation des fameux gaz et liquides sont prohibées, ainsi que l'importation des armes, des munitions et du matériel de guerre. L'Allemagne n'en pourra pas fabriquer, non plus, pour les pays étrangers. La conscription est abolie. Aucune école militaire, sauf les écoles indispensables, ne sera tolérée. L'entraînement militaire dans les clubs et les établissements d'éducation est défendu, et sont défendues toutes les mesures de mobilisation.

Démobilisation de la flotte dans les deux mois. On lui laisse 6 petits navires de guerre, 6 croiseurs, 12 destroyers, 12 torpilleurs. L'Allemagne n'aura aucun sous-marins de guerre ou de commerce. L'armée de marine ne dépassera pas 15,000 hommes, et il n'y aura aucun corps de réserve. La conscription sera abolie. Tous les navires de guerre allemands retenus dans les ports étrangers et les navires de haute mer internés à Scapa Flow seront livrés. L'Allemagne rendra 42 destroyers modernes, 50 torpilleurs et tous ses sous-marins, tous les navires de guerre en construction, y compris les sous-marins, devront être détruits. Les plus grands navires armés que l'Allemagne pourra construire, dans vingt ou quinze ans, ne devront pas excéder 10,000 tonnes. Les fortifications allemandes sur la Baltique seront démolies. Les autres forteresses littorales sont permises, mais le nombre et le calibre des canons ne devront pas être augmentés. Défense d'établir de nouveaux postes de télégraphie sans fil. Quatorze câbles et tronçons de câbles ne seront pas remis à l'Allemagne. L'Allemagne gardera 100 avions non armés, jusqu'au 1er octobre. Aucun dirigeable ne sera toléré. Tout le personnel de l'aviation sera démobilisé avant deux mois, sauf 1,000 officiers et soldats, jusqu'en octobre. Aucune remise d'appareils aériens ne sera tolérée à 150 kilomètres du Rhin ou des frontières de l'est et du sud. La fabrication des avions est défendue pendant six mois. Tout le matériel aéronautique sera livré dans les trois mois.

Rapatriement des prisonniers et des civils internés sans délai aux frais de l'Allemagne. Mais jusqu'à ce que l'Allemagne ait livré les personnes coupables de crimes contre les lois et les coutumes de la guerre, les Alliés garderont certains officiers allemands. L'Allemagne restituera tous les biens appartenant aux prisonniers alliés.

Le traité établit ensuite les responsabilités, les réparations et les restitutions.

Guillaume II sera livré par la Hollande et traduit devant un tribunal international. De mêmes les personnes accusées d'avoir violé les lois et les coutumes de la guerre seront traduites devant des tribunaux militaires.

L'Allemagne est déclarée responsable de tous les dommages résultant de la guerre. Les Alliés ont jusqu'au 1er mars 1921 pour fixer l'étendue de ces

dommages et la note totale de l'Allemagne. Elle aura trente ans pour la solder. Elle devra payer avant deux ans 20 milliards de marks en or, en marchandises, en navires ou autrement. A défaut de paiement des dommages, les Alliés pourront exercer contre l'Allemagne tout ce qu'ils jugeront nécessaire, par exemple, des prohibitions ou des représailles économiques et financières. L'Allemagne est dès maintenant obligée à émettre pour 100 milliards d'obligations, payables en or d'ici à 1926. L'intérêt sur la dette sera de 5 p.c.

Les Alliés auront le droit de remplacer tonne pour tonne et classe pour classe tous les navires marchands et les bateaux de pêche perdus ou endommagés. L'Allemagne cédera tous ses navires marchands de 1600 et plus, la moitié de ses vaisseaux de 1,000 à 1,600 tonnes et le quart de ses dragueurs et vaisseaux de pêche. Elle construira aux Alliés des vaisseaux marchands pour jusqu'à 200,000 tonnes par année, d'ici à cinq ans. Elle est astreinte à livrer du charbon, des teintures et des produits chimiques.

L'Allemagne s'engage à restaurer les régions dévastées. Elle rendra à la France certains documents qu'elle a saisis en 1870 à M. Eugène Rouher, ainsi que les drapeaux français saisis au cours de la guerre de 1870-1871.

La section huitième expose les conditions économiques.

Pendant six mois, l'Allemagne ne devra imposer aucun droit plus élevé que les plus bas en force en 1914, et pour certains produits agricoles, les vins, les huiles végétales, la soie artificielle, la laine, cette restriction durera deux ans et demi ou plus, et même cinq ans, à moins que la Ligue des nations ne prolonge ce temps. Elle accordera aux Alliés les privilèges de la nation la plus favorisée. Pendant cinq ans, les navires alliés auront dans les ports allemands les mêmes droits que les navires allemands. Ils jouiront du traitement de la nation la plus favorisée pour la pêche, le cabotage et le touage dans les eaux même territoriales. L'Allemagne garantira les Alliés contre une concurrence injuste et mensongère. Elle n'imposera aucune taxe d'exception sur les nationaux alliés, pendant cinq ans. Les nationaux allemands devenus sujets alliés perdent la nationalité allemande. Les états alliés peuvent renouveler leurs traités avec l'Allemagne en autant qu'ils s'accordent avec le traité de paix en donnant avis de six mois. Les traités que l'Allemagne a passés avec un autre état ennemi depuis le 1er août 1914 et, avant ou après cette date, avec la Roumanie et la Russie sont abrogés. Une Chambre de compensation sera établie en Allemagne et dans chaque pays allié pour le paiement des dettes privées d'avant-guerre. Les Etats respectifs garantiront le paiement des dettes de leurs nationaux, excepté dans le cas où le débiteur était insolvable avant la guerre. Le produit résultant de la vente des biens ennemis pourra servir à effectuer ce paiement. En cas de

dispute, on pourra recourir à l'arbitrage des cours du pays ou de tribunaux mixtes. L'Allemagne restituera les propriétés privées qu'elle a saisies ou endommagées, ou bien donnera compensation,—sans réciprocité. Les contrats d'avant-guerre entre nationaux alliés et ennemis sont annulés, excepté pour les Etats-Unis, le Japon et le Brésil. Cependant, le traité prévoit plusieurs exceptions. La propriété littéraire et artistique est rétablie.

La section neuvième répartit la dette de guerre allemande entre les pouvoirs compris dans le territoire allemand, excepté l'Alsace-Lorraine et la Pologne. L'Allemagne est requise de payer le coût de l'occupation depuis l'armistice aussi longtemps qu'elle durera. Elle livrera aux Alliés les sommes déposées chez elle par la Turquie et l'Autriche-Hongrie en retour de l'appui financier qu'elle a donné à ces pays durant la guerre. Les Alliés consentent à ce que les missions allemandes continuent, sous leur surveillance, leur œuvre dans les territoires cédés par l'Allemagne.

La section 10 autorise la Belgique et les Alliés à construire, chacun de leur côté, un canal de la Meuse au Rhin. La même section contient des dispositions au sujet des chemins de fer. Vers l'Adriatique, la Tchéco-Slovachie est autorisée à faire circuler ses trains jusqu'à Fiume et Trieste. Au nord, l'Allemagne lui accordera pour 99 ans les régions d'Hambourg et de Stettin, selon les termes d'une convention passée par une commission de trois membres représentant, outre l'Allemagne et la Tchéco-Slovachie, la Grande-Bretagne. Le canal de Kiel sera libre.

La section 11 accorde aux Alliés la liberté de navigation aérienne sur tout le territoire allemand. Ils auront, dans les aérodromes et quant au trafic interne, les mêmes faveurs que les aviateurs allemands.

D'après la section 12, le trafic est libre pour les Alliés, par terre et par eau, à travers toute l'Allemagne. L'Elbe, l'Oder, le Niémen et le Danube sont internationalisés, avec leurs tributaires. La Commission du Danube européen reprendra ses pouvoirs d'avant la guerre, mais, pour l'instant, elle ne sera formée que des représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Roumanie. Le Haut-Danube sera administré par une nouvelle commission internationale provisoire. Le Rhin est placé sous une commission internationale alliée et allemande.

La section 13 s'occupe de l'organisation internationale du travail. Il sera établi une Commission internationale du travail, et il se tiendra une Conférence annuelle du travail international. La Commission composée de quatre représentants de chaque Etat, deux du gouvernement, un des patrons et un des ouvriers, sera un corps délibératif et législatif, mais ses mesures devront être ratifiées par les Etats respectifs. Elle est établie au siège de la Ligue des nations, "comme partie de son organisation". Elle publiera un périodique, en plusieurs langues. Son exécutif comprendra 24 membres, 12 représentant

les gouvernements, 6 les patrons et 6 les ouvriers. Le principal moyen de pression sera la publicité, et la possibilité d'une action économique. La première Conférence se tiendra à Washington en octobre 1919. Voici les principes d'ores et déjà acceptés: 1o Le travail n'est pas un vulgaire objet de commodité ni un simple article de commerce; 2o les patrons et les employés ont le droit de s'associer; 3o il doit être payé un salaire adéquat permettant de vivre convenablement; 4o la journée de 8 heures, ou la semaine de 48 heures; 5o un jour de repos d'au moins 24 heures, incluant le dimanche; 6o abolition du travail des enfants et assurance de continuer leur éducation et leur développement physique; 7o salaire égal à travail égal pour les hommes et pour les femmes; 8o traitement égal de tous les ouvriers qui résident légalement dans la localité y compris les étrangers; 9o un système d'inspection auquel les femmes devraient prendre part.

La section 14 autorise les Alliés à occuper "le territoire allemand à l'ouest du Rhin ainsi que les têtes de ponts" pendant 15 ans, "comme garantie pour l'exécution du traité". Si l'Allemagne ne remplit pas ses obligations, l'occupation sera continuée. L'Allemagne retirera ses troupes des territoires situés à l'est de la nouvelle frontière orientale.

La section 15 astreint l'Allemagne à reconnaître les traités ultérieurs entre les Alliés et ses alliés. Le traité prendra effet à la date du dépôt de sa ratification.

M. Clémenceau a accompagné la remise du traité d'un bref discours, pour dire: "*Le temps est venu de régler nos comptes.*" Il a accordé aux Allemands un délai maximum de 15 jours pour présenter leurs remarques, par écrit. Le comte Brockdorff-Rantzau a répondu, en allemand, par une longue plainte, déclarant que l'Allemagne n'est pas la seule coupable et essayant d'opposer au traité de paix les principes de M. Wilson. Ebert et Scheidemann ont repris la manœuvre, afin de fouetter le sentiment national. Le chancelier "*impérial*" (le mot a été mis partout en vedette, et à dessein) a qualifié le traitement de "*document meurtrier*", faisant mine de laisser entendre que l'Allemagne n'y souscrirait pas. On a multiplié les assemblées de protestation et le gouvernement a ordonné une "*semaine de deuil*". La délégation allemande a soumis un contre-projet de Ligue des nations, demandant d'y admettre le Saint-Siège.

M. Pichon, ministre français des Affaires étrangères, sera le premier président de la Ligue. Ont été désignés les mandataires qui prendront charge des colonies allemandes: pour le Togoland et le Cameroun, la France et l'Angleterre devront s'entendre et faire rapport à la Ligue des Nations; l'Est-Africain allemand va à l'Angleterre; l'Ouest-Africain allemand, à l'Union de l'Afrique du Sud; les îles de Samoa, à la Nouvelle-Zélande; les autres îles allemandes du Pacifique vont, celles du sud de l'Equateur à l'Australie,

et celles du nord au Japon. Sur l'invitation même de MM. Clemenceau, Lloyd George et Wilson, les délégués italiens sont retournés à Paris. La nouvelle est venue que l'imbroglie était réglé, l'Italie devant avoir Fiume dans deux ans. Puis les dépêches ont ensuite dit que la question n'était pas encore décidée...

La délégation autrichienne est arrivée à Saint-Germain le 14. Elle a pour chef le Chancelier Karl Renner, lequel est accompagné des docteurs Franz Klein et Richard Schuller, ainsi que d'une soixantaine d'envoyés.

FRANCE

—Humbert est acquitté. De ses complices, Ladoux est aussi acquitté, Guillaume Desouches a été condamné à cinq ans de prison et Pierre Lenoir, à mort. Ce dernier en appelle.

—Arrestation d'un nommé Cornillon, un ami de Cottin. Celui-là, porteur d'un poignard et épiant à l'entrée de la résidence de M. Clémenceau, méditait évidemment un attentat contre le premier ministre patriote...

—Un débat sur les incidents du 1er mai à Paris a donné un vote de confiance presque unanime au "*cabinet de la victoire*".

—Mort de M. Julien de Narfon.

ALLEMANGNE

—Dans un livre récent, von Jagow, qui était ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, lors de la déclaration de guerre, en 1914, révèle, afin de disculper l'Allemagne, que c'est sous le prétexte d'une invasion, trouvée après coup imaginaire, de l'Allemagne par la France que la guerre fut déclarée à ce dernier pays...

—On sait que la Russie se refait une armée avec l'aide d'instructeurs allemands. Or, un traité formel vient d'être signé, paraît-il, entre l'Allemagne et les bolchéviks, par lequel ceux-ci s'engagent à appliquer une politique plus douce à l'égard des fabriques de munitions, à approvisionner l'Allemagne, à refuser toute négociation avec l'Entente et à fournir à l'Allemagne une assistance militaire jusqu'en 1959, en retour de quoi celle-ci s'engage à remettre les chemins de fer russes en bon état et à fournir à la Russie des armes et "*quelques milliers*" d'instructeurs militaires. Pensez-vous que le péril allemand n'existe plus?...

—Hoffman est redevenu maître de Munich. Un journal allemand rapporte que cent cinquante personnes ont été exécutées, parmi lesquelles le commandant de l'armée rouge, Toller, directeur du gouvernement soviétique, et Southeimer, chef communiste. Près de 5,000 personnes auraient été arrêtées.

—La nouvelle république de Bade a proclamé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tout en reconnaissant l'Eglise comme une corporation de droit public, qui s'administrera librement, jouira de ses

anciens biens, ainsi que des fondations pieuses, et pourra percevoir l'impôt du culte.

AILLEURS

—Le général Denikine, chef du gouvernement cosaque anti-bolchéviste de la Russie du sud-est, a fait connaître aux Alliés son programme pour la restauration de la Russie: lutte à mort contre le bol-

chévisme; restauration de l'ordre et de la loi; reconstruction d'une Russie une et indivisible; convocation d'une assemblée constituante, à base de suffrage universel; autonomie régionale plus étendue et établissement de districts se gouvernant eux-mêmes; liberté civile et religieuse; réformes agraires immédiates; adoption de mesures pour la protection des travailleurs contre l'exploitation du capitalisme et les abus du gouvernement.



UNE QUINZAINE DE GUERRE



La délégation boche à Versailles continue ses procédés dilatoires et sa politique de faux-fuyants, s'efforçant d'influencer l'opinion sans néanmoins savoir au juste dans quel champ tombera l'ivraie qu'elle-même à pleines mains.

Ce ne sont que courses et voyages de courriers spéciaux, voire même des phénipotentiaires eux-mêmes, de France en Allemagne: entre temps le chef du clan, Rantzau, fait la navette entre Versailles et Spa où il va s'aboucher et prendre langue avec Schiedeman, Erzberger et l'ineffable Berstorff. La diplomatie allemande est lourde comme le cerveau de ceux qui la dirigent. Elle avait chance de réussir aux jours glorieux d'antan quand elle était appuyée par une armée nombreuse bien équipée et bien disciplinée. Elle ne vaut rien maintenant que cet appui nécessaire lui fait défaut.

Depuis la remise du projet du traité de paix, la Conférence de Paris et surtout le Conseil des Quatre, sont inondés de notes explicatives demandant avec insistance des changements radicaux aux termes qu'il contient.

Deux fois déjà, une prolongation du temps assigné pour la réponse allemande a été demandée et accordée.

Les deux semaines ainsi écoulées ont retenti des gémissements du vaincu avec une variante de défi et de refus de signer la convention finale. Plus le temps passe, plus les conditions apparaissent sous leur véritable jour; et plus les plaintes et les objections prennent corps et augmentant de volume et d'intensité.

Les boches sont de mauvais perdants, rogués quand ils gagnent, abjects quand ils ont le dessous.

En Bochie, on croit fermement que l'on réussira à adoucir les termes du traité si l'on peut rendre plus intense la désunion que l'on croit exister entre certains groupes importants de la Conférence. La querelle italo-jougo-slave, le différent gréco-italien, le mécontentement de la Belgique au sujet de la frontière hollandaise et de la navigation de l'Escaut; l'attribution de Constantinople; le "corridor" polonais en direction de Dantzig, sont autant de pierres d'a-

choppement sur lesquelles le boche compte pour faire trébucher l'Entente. Nouveau Sisyphe, il continue à rouler son rocher toujours retombant et dont la chute menace de l'écraser. Il persiste à croire au succès final malgré ses nombreuses déconvenues. "Divide et impera". C'est sa maxime favorite empruntée à Machiavel dont il a les méthodes dépourvues de conscience et de bonne foi, mais non l'habileté et l'intelligence. Il espère sauver quelque chose du naufrage, s'il réussit à jeter la zizanie au milieu de l'équipage qui l'a réduit à l'impuissance et lui dicte sa conduite à l'avenir.

Il sait que les décisions finales de la Conférence n'ont pas été obtenues sans qu'il y ait eu de longues discussions sur bien des points et que souvent le triomphe de la majorité a laissé des rancœurs qui pour n'avoir pas été rendues publiques n'en sont néanmoins qu'assoupies et peuvent facilement être réveillées.

Jusqu'à présent, la position prise par la Conférence n'a pas été entamée. Le président Ebert, le chancelier Schiedeman ont fait retentir les voûtes de l'assemblée de Weimar de leurs furieuses dénonciations, "furor teutonicus" et ont tous deux déclaré que le traité proposé signifiait la déchéance économique et nationale de l'Allemagne qu'il leur était impossible d'accepter. D'après eux le traité ne peut être signé tel qu'il est. Il faut qu'il soit modifié.

En mal d'écrire et croyant toujours pouvoir imposer leur "kultur", les diplomates boches ont d'abord rédigé un nouveau projet de "Ligue des Nations" accomodé à la sauce Erzberger, puis ils ont fait suivre cet essai de législation mondiale par une révision à la mode allemande des articles du traité concernant la réglementation du travail.

Plusieurs autres notes ont suivi; presque autant que le discours Wilson avait de points; la plus importante est celle dans laquelle le comte Rantzau transmet le rapport de la commission allemande dénonçant le traité et indiquant l'effet certain des conditions de paix sur la vie économique de la nation dont il est le mandataire.

Les principaux points touchés dans ce rapport

sont ceux qui concernent l'abandon de la flotte marchande et des colonies, la division de partie du territoire, la perte d'importants gisements de houille, de minéral et de phosphates, l'impossibilité d'importer les matières premières nécessaires aux industries, la diminution de la production des choses nécessaires à la vie et comme conséquence fatale le décroissement de la population. "Ceux qui signeront ce traité", conclut ce rapport "signeront aussi l'arrêt de mort de millions d'hommes, de femmes et d'enfants."

La réponse de la Conférence donnée le 22 de ce mois n'a pas laissé subsister d'équivoque.

S'il est vrai qu'avant la guerre les ressources industrielles de l'Allemagne fussent suffisantes pour nourrir 67 millions, cette tâche deviendra plus aisée, car on doit maintenant défalquer de la population d'alors, amoindrie considérablement par quatre années de guerre, les 6 millions qui vont être transférés à une autre allégeance par la fondation de nations nouvelles.

Quant à la flotte marchande, sa reddition n'est que le résultat inévitable et nécessaire de la sangninaire campagne sous-marine conduite sans répit et avec une cruauté sans exemple pendant plus de deux ans. Si l'Allemagne perd un tonnage de quatre millions, elle en a détruit $12\frac{3}{4}$ millions appartenant aux alliés. Le déficit général du tonnage n'est pas le résultat du traité de paix mais bien de l'action de l'ennemi.

En ce qui concerne la productivité de certaines régions de l'est qui vont être perdues par l'Allemagne rien ne l'empêchera d'importer ces produits si elle en a besoin. Il n'est nullement nécessaire que la région de production soit au dedans des frontières du pays consommateur. Elle a encore bien du bonheur que ces régions soient sorties indemnes de la guerre. Si l'on songe aux dévastations causées par les armées teutonnes en France, en Belgique, en Pologne, en Roumanie et en Serbie où de grandes étendues de territoire resteront pour longtemps improductives, il est clair que le Boche s'en tire encore à bon marché.

Les allemands se plaignent de la décision qui leur enlèvera une partie des mines de houilles qui servaient avant la guerre à alimenter leurs industries. La Conférence leur rappelle la destruction presque complète par leurs armées, des houillères du nord de la France. Cette industrie a été littéralement balayée avec une sauvagerie sans égale. Il semble peu raisonnable que les alliés supportent seuls le déficit de cette industrie ou que l'Allemagne qui en est responsable, ne soit pas appelée à faire sa part de réparation.

Quant à l'avenir industriel de l'ennemi, la Conférence est d'opinion que la plainte est absolument exagérée. On pourrait croire que l'Allemagne seule va souffrir des suites de la guerre et que seule elle a droit à protection. Tous les pays auront à souffrir de la situation actuelle et on se demande pourquoi les boches seraient seuls épargnés.

Les craintes des délégués allemands à raison de

la perte de certains territoires et des produits qu'ils en retireraient sont absolument chimériques. Leur pays pourra à l'avenir importer les matières premières qu'il ne trouvera plus sur son territoire et en cela sa situation ne différera pas beaucoup de celle de la Grande Bretagne qui importe plus de la moitié des produits alimentaires nécessaires à la subsistance de son peuple ainsi qu'une grande quantité de ses matières premières. Le territoire allemand n'a pas eu à souffrir l'invasion; les ressources que ce pays a conservées jointes à ce qu'il pourra importer, faciliteront sa convalescence économique et lui permettront de reprendre son développement passé.

En plus il ne faut pas oublier quel soulagement va être pour l'Allemagne la réduction forcée de son armement et quel avantage elle retirera lorsque des centaines de milliers de ses habitants qui jusqu'ici, constituaient ses armées ou fabriquaient ses munitions, vont pouvoir retourner à leurs occupations pacifiques et augmenter le pouvoir producteur de leur pays. Aucun résultat ne saurait être plus agréable au peuple de l'empire.

La Conférence considère que le premier devoir du peuple allemand c'est de reconnaître sa responsabilité de l'état de choses actuel et de comprendre qu'il ne peut raisonnablement l'éviter. Il devra comprendre que la part de réparation qui lui est assignée n'est pas basée sur ce qu'il mérite mais seulement sur sa capacité à en porter le poids.

Toutes les nations de l'Europe souffrent énormément de la situation présente. C'est l'agression allemande qui est la cause première des pertes qu'elles ont subies et du fardeau qu'elles auront à porter pendant de longues années. Serait-il juste que l'Allemagne auteur responsable de toutes ces calamités pût échapper à la rétribution pour tout le mal qu'elle a causé. Ceux qui sont responsables de la guerre ne peuvent espérer en éviter les conséquences.

D'après les renseignements les plus probants il semble que toutes ces discussions n'ont pour but que de rendre la situation présente du gouvernement allemand aussi facile que possible vis-à-vis du peuple. D'ailleurs il existe en Allemagne un fort courant d'opinion en faveur de la paix à tout prix. Quand le quart d'heure de Rabelais sera arrivé, la signature sera donnée. Un fort groupe de socialistes indépendants et une bonne partie des socialistes majoritaires insisteront sur cette signature. Les meilleurs éléments financiers, industriels et commerciaux demandent la stabilisation du pays et même le parti militaire préférera la paix offerte, aux terreurs du bolchévisme qui, suivant eux seraient la conséquence obligée d'un refus de signer.

Le chancelier Schiederman et le ministre de la guerre Noske sont, il est vrai, fortement embarrassés par leurs déclarations intempestives au début des négociations, mais comme correctif à leurs bravades et à leurs cris de révolte il y a les préparatifs militaires

du maréchal Foch et la menace d'un blocus plus resserré que jamais.

Les démonstrations qui ont eu lieu le 21 à Berlin en faveur de la paix, auxquelles plus de cent mille hommes ont pris part, indiquent clairement combien fort est le courant d'opinion en faveur de la paix. Les objections formulées ne le sont que pour la galerie. Plus le boche criera et se plaindra et plus sera grande la certitude de sa soumission finale.

Lors des guerres de la Fronde le cardinal Mazarin qu'amusaient la méthode de l'opposition qui ne s'exhalait qu'en couplets satiriques, répondait avec insouciance en son français italianisé: "S'ils cantent la canzonetta, ils pagaront" De même pour les boches, s'ils crient et gémissent, ils paieront tout de même.

Pendant que les délégués allemands discutent et font venir tout un atelier d'imprimerie de Berlin pour la publication de leurs contre-propositions, la Conférence met la dernière main au traité avec l'Autriche, qui sera, dans une huitaine appelée à l'examiner. Une armée de 15,000 hommes, plus de flotte et un territoire morcelé et démembré, voilà ce qui restera à l'ancienne monarchie de François Joseph.

Bien triste destinée que celle de ce grand empire que l'ambition a perdu.

Les nouvelles de Russie sont chaque jour meilleures. Le bolchévisme assailli de tout côtés, perd graduellement son emprise sur le peuple ignorant que ses doctrines libertaires avaient d'abord ébloui. Pétrograd est en danger; Moscou va bientôt être évacué. L'amiral Kolchak au sud et à l'est, les esthoniens au centre et les alliés au nord menacent le gouvernement de Lénine et de Trotsky qui n'a eu pour appui que l'audace de ses chefs, l'ignorance et la cupidité du paysan russe à qui ont été tout promis et qui n'a eu ni la liberté qu'on faisait briller à ses yeux ni la terre qu'il convoitait depuis si longtemps.

Le 26 mai 1919

A. GOBEL.

Du droit de conquête

Le droit de conquête a été autrefois exagéré. Il est aujourd'hui, par une autre exagération, réduit à rien dans les théories de certains publicistes et de certains politiques. Que faut-il en penser au juste?

M. René Johannet, l'auteur d'un livre vraiment fort par l'érudition et l'esprit d'analyse qui le rendent si intéressant, sur le "Principe des nationalités," a consacré un article à cette question, dans la *Croix de Paris*, où plusieurs de ses articles sont simplement signés R. T. Et voici la conclusion de son article, empruntée à la philosophie scolastique.

Après avoir noté les variations d'opinions qui ont tantôt affirmé et tantôt nié le droit de conquête, qui l'ont nié en théorie pour l'admettre en pratique sous une autre étiquette, T. R. continue ainsi :

"Tout autre, et singulièrement plus cohérente,

s'affirme la philosophie scolastique à ce même sujet. Le thomisme, en effet, possède ce que n'ont pas ses rivaux: une doctrine de la force, de la guerre et du droit. C'est de là qu'il part pour régenter harmonieusement notre discussion.

"Le thomisme distingue d'abord la *guerre juste* (entreprise pour le redressement d'un tort ou subie pour faire face à une agression inique), et la *guerre injuste*, excitée par l'ambition, la jalousie, l'esprit de rapine. Secondairement, il y a lieu de distinguer entre guerres menées de *bonne foi* et guerres manifestement dépourvues de droite conscience.

"A supposer que la bonne foi règne de part et d'autre, la force, *la force seule*, la victoire, la conquête tranchent le débat et dictent leurs conditions, qui seront légitimes pourvu qu'elles soient *raisonnables*. On voit les conséquences, si le litige porte sur un territoire.

"Dans le cas d'une guerre manifestement injuste, le triomphe de la force ne peut pas créer un droit pur et simple *ipso facto*, mais il crée un droit *de fait*: c'est-à-dire qu'il faut en passer par les conditions du vainqueur et traiter avec lui; le traité conclu devient alors la *norme* des rapports futurs entre les parties, et il se pourrait qu'à la longue, ce droit de fait se transformât en un *droit pur et simple*, par une sorte de renonciation tacite de la partie lésée.

"Dans l'un et dans l'autre cas, *le droit de conquête ne saurait être nié scolastiquement*. Combien, à plus forte raison, existera-t-il quand la partie, attaquée injustement, remportera la victoire! "Dans un pareil cas, veut bien me dire expressément le R. P. Pègues, à qui nos lecteurs sauront un gré tout spécial de sa précieuse consultation, il est élémentaire que si, pour se mettre à l'abri d'une nouvelle attaque, il est nécessaire de *diminuer* l'Etat agresseur, celui-ci ne saurait invoquer aucun droit contre cette juste nécessité, frauderait-il même aller jusqu'à la *dislocation* de cet Etat; pas plus que l'individu, justement condamné à mort pour ses crimes ne peut invoquer son droit à la vie."

"Et, poursuit l'éminent interprète de saint Thomas, avec toute l'autorité de ses immenses travaux et de son fécond enseignement, il n'y a pas de principe des nationalités qui tienne devant les contingences et les variabilités du droit d'Etat; "la guerre se fait non pas de nation à nation, mais d'Etat à Etat. *Le droit de conquête est une conséquence inéluctable de la possibilité et de la nature de la "guerre."*

"On trouve donc, dans les lignes qui précèdent, un développement particulièrement actuel de la brochure si lucide et si pénétrante, que le savant professeur au Collège Angélique avait consacrée, il y a quelques années à *saint Thomas d'Aquin et la guerre*.

"Je m'en voudrais d'ajouter des commentaires à cette mise au point. Chacun peut en faire aisément l'application aux difficultés présentes et en tirer d'abondantes lumières."



IMPÔT DE GUERRE FÉDÉRAL SUR LE REVENU

A QUI CET IMPÔT S'APPLIQUE

A toute personne qui, en 1918, résidait ou avait son domicile habituel au Canada, ou était employé ou exerçait ses affaires au Canada, y compris toutes corporations ou compagnies par actions.

QUI DOIT FAIRE RAPPORT DE SON REVENU

1. Tout : personne non mariée, veuf ou veuve sans enfants dépendants de moins de 21 ans, qui durant l'année du calendrier 1918, a reçu ou a gagné \$1,000 ou plus.
2. Toutes autres personnes quelconques, qui ont reçu ou gagné durant l'année 1918, \$2,000 ou plus.
3. Toute corporation ou compagnie par actions dont les profits ont dépassé \$3,000 pour son année financière terminée en 1918.

FORMULES À REMPLIR ET À TRANSMETTRE

- FORMULE T1. Par tout individu qui n'est ni cultivateur ni rancher.
 FORMULE T1A. Par les cultivateurs et les ranchers.
 FORMULE T2. Par les corporations et les compagnies par actions.
 FORMULE T3. Par les fiduciaires, exécuteurs, administrateurs de successions, ou curateurs.
 FORMULE T4. Par les employeurs, pour fournir les noms de tous les directeurs, officiers, agents et autres employés à qui l'on a payé plus de \$1,000 sous forme de salaire, bonus, commissions ou autre rémunération, durant l'année de calendrier 1918.
 FORMULE T5. Par les corporations, compagnies par actions, associations et syndicats, pour faire rapport des dividendes et bonus payés à leurs actionnaires et membres durant 1918.
 Toutes autres personnes et sociétés commerciales doivent aussi faire des rapports individuellement.

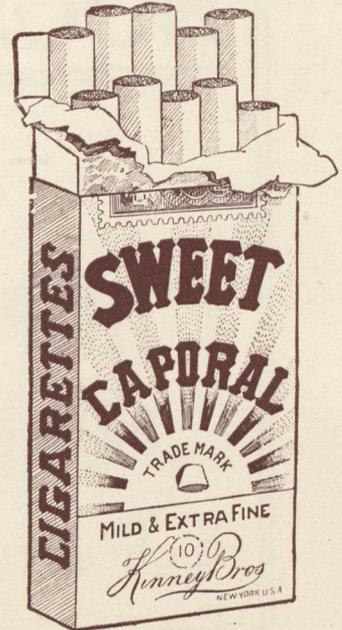
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les rapports doivent être fournis en double.
 On obtiendra les formules chez les inspecteurs et les assistants inspecteurs pour les fins de l'impôt, et chez les maîtres de poste des localités importantes.
 Les rapports doivent se faire immédiatement.
 Il faut affranchir les lettres et autres documents adressés par la poste aux inspecteurs de l'impôt.

Adresse de l'Inspecteur de l'impôt pour ce

DISTRICT DE QUÉBEC

Inspecteur de l'impôt,
 au Bureau de Poste, QUÉBEC, Qué.



**"LA FORME LA PLUS PURE
 SOUS LAQUELLE LE TABAC
 PEUT ÊTRE FUMÉ."**

Lancet.

La Vie Canadienne

remercie tous ceux qui l'accueillent avec une bienveillance de plus en plus encourageante.

La Vie Canadienne

pour répondre à ces encouragements de ses lecteurs et de ses collaborateurs, dont le nombre et la qualité vont aussi s'augmentant, s'efforcera de devenir de plus en plus intéressante et utile pour ses lecteurs et pour la cause sacrée de la patrie à laquelle elle s'est consacrée.

NOUS OFFRONS

\$750,000.00

DE DÉBENTURES DE

L'HÔPITAL NOTRE-DAME

PRIX : POUR RAPPORTER 6 %

Echéances ; Mai 1923 à 1943

Dénominations: \$100. \$500. et \$1,000.

Messieurs,

Veillez me faire tenir les détails de l'émission de l'Hôpital Notre-Dame sans engagement de ma part.

Je serais peut-être disposé à faire un placement de \$..... si vos offres me conviennent.

Nom.....

Adresse.....

S'adresser à

a Corporation des Obligations Municipales

LIMITÉE.

RENE DUPONT, Gérant
124, rue St-Pierre

Tél. 6932. - - - Québec.

J.-W. SIMARD, Correspondant
7, Place d'Armes

Tél. Main 1824. - - Montréal.

Demandez notre liste de "Placements de Mai."

EB